



# **Programme d'action OCI-2025**

## **Plan de mise en œuvre**

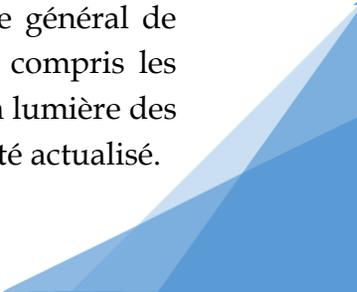
**(2016-2025)**



## PROGRAMME D'ACTION OCI-2025

Suite à son adoption par le 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, 14-15 avril 2016), le Programme d'action OIC-2025 est passé désormais à l'étape cruciale de mise en œuvre. Au cours de cette étape, le Secrétariat général, en consultation avec les organes pertinents de l'OCI, y compris les Comités permanents et autres parties prenantes, est appelé à proposer aux États membres un Plan de mise en œuvre pour chaque secteur. Le Plan de mise en œuvre 2016-2025, qui définit 18 domaines d'action prioritaires, fixe 107 objectifs déclinés en programmes et activités (colonne 3), tout en indiquant clairement les partenaires de mise en œuvre et les échéances proposées (colonnes 4 et 5 respectivement). Les documents de référence établissant le cadre juridique desdits programmes et activités et émanant des publications officielles pertinentes, y compris les déclarations des Sommets, les résolutions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), les rapports des Comités permanents, les réunions ministérielles sectorielles et les Programmes de travail des institutions de l'OCI, sont, quant à eux, énumérés à la colonne 6. Tous les programmes et activités déclinés dans le Plan de mise en œuvre sont approuvés et dûment pris en compte dans les programmes de travail annuels des institutions concernées dans le système de l'OCI.

A cet égard, et en vertu de sa résolution n° 1/44-POA, la 44<sup>ème</sup> session du CMAE (Abidjan, 10-11 juillet 2017) a notamment pris note du Plan de mise en œuvre et demandé au Secrétaire général de solliciter la contribution des États membres et des institutions compétentes de l'OCI, y compris les Comités permanents, en vue de poursuivre l'élaboration dudit Plan. En conséquence, et à la lumière des contributions reçues des États membres et des institutions concernées, le Plan 2016-2025 a été actualisé.



**Liste des abréviations**

ADEA	Association pour le Développement en Afrique	ALESCO	Organisation de la Ligue arabe pour l'Education, les Sciences et la Culture	UA	Union Africaine
BMQA	Le Comité d'Al-Qods – Agence Bayt Mal Al-Qods	CDPE	Centre pour le Dialogue, la Paix et l'Entente	COMCEC	Comité permanent pour la coopération économique et commerciale
COMIAC	Comité permanent pour l'information et les affaires culturelles	COMSTECH	Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique	OCIs	Organisations de la société civile
UE	Union Européenne	GCTF	Forum mondial de lutte contre le terrorisme	Secrétariat général	Etats membres
GCI	Groupe consultative islamique pour l'éradication de la polio	CICIA	Chambre islamique de Commerce, d'Industrie et d'agriculture	CIDC	Centre islamique pour le Développement du Commerce
CICI	Comité islamique du Croissant international	FJCI-DC	Forum de la Jeunesse de la Conférence islamique pour le Dialogue et la Coopération	BID	Banque islamique de Développement
OIGs	Organisations intergouvernementales	CIIRA	Centre islamique international pour la Réconciliation et l'Arbitrage	AIIF	Académie islamique internationale de Fiqh
IINA	Agence islamique internationale de Presse	UIIM	Université islamique Internationale de Malaisie	OISA	Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire
CPIDH	Commission permanente indépendante des Droits de l'Homme de l'OCI	IRCICA	Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique	ISESCO	Organisation islamique pour l'Education les Science et la Culture
FSI	Fonds de Solidarité islamique	FSID	Fonds de Solidarité islamique pour le Développement	FSSI	Fédération sportive de la Solidarité islamique

KAICIID	Center International Roi Abdallah Ibn Abdelaziz pour le Dialogue interreligieux et interculturel	RAS	Royaume d'Arabie Saoudite	LEA	Ligue des Etats Arabes
MOFA	Ministry of Foreign Affairs	MSs	Etats membres	ONGs	Organisations Non-Gouvernementales
OCHA	Office des Nations Unies pour la Coordination des affaires humanitaires	OIC-CERT	Equipe d'intervention informatique d'urgence de l'OCI	OISA	Organisation islamique des Armateurs
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe	PSCR	Paix, Sécurité et Résolution des Conflits	PSCU	Cellule pour la Paix, la Sécurité et la Résolution des Conflits
ESSGs	Envoyés spéciaux auprès du Secrétaire général	SESRIC	Centre de Recherches statistiques, économiques sociales et de Formation pour les Pays islamiques	SMIIC	Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays islamiques
STI	Science, Technologie et Innovation	OSTI	Organisation pour la Science, la Technologie et l'Innovation	ONU	Organisation des Nations Unies
AdC-NU	United Nations Alliance of Civilizations	UNCTED	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme relevant de l'ONU	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Affaires de la Population	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	(ONU/SIPC)	la Stratégie internationale de prévention des catastrophes relevant de l'ONU
OMS	Organisation Mondiale de la Santé	CdS	Comité des Sages	ICCI	Comité islamique du Croissant international
MdS	Ministère de la Santé	IHH	Fondation du Secours humanitaire	UISM	Union internationale des Scouts musulmans
FHOI	Fonds humanitaire de l'OCI	AIF	Académie islamique internationale du Fiqh	PAM-ECHO	Programme alimentaire mondial – Commission européenne pour la Protection humanitaire et civile

SDC	Swiss Development Cooperation	TRC	Turkish Red Crescent	CICR	Comité International de la Croix Rouge
CDH-ONU	Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU	PME-RAS	Présidence de la Météorologie et de l'Environnement	CMI	Corps Medical International
ECHO	Commission européenne pour la Protection humanitaire et civile	USAID	United States Agency for International Development	LEA	Ligue des Etats Arabes
OHCDH	Office du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme	UNRWA	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)	NHRIS	National Human Rights Institutions
OIT	Organisation internationale du Travail	IBRAF	Forum des autorités de régulation des radiodiffusions de l'Organisation de la Coopération islamique	FMO	Forum des Médias de l'OCI
IBU	Union des Radio diffusions islamiques	SMSI	Sommet mondial pour la Société de l'Information	UIO	Université islamique d'Ouganda
UNITAR	Institut de Formation et de Recherches des Nations Unies				

**OCI-2025: Programme d'action**  
**Plan de mise en œuvre**  
**(2016-2025)**

1 No.	2 Objectifs	3 Programmes & Activités	4 Partenaires de mise en œuvre	5 Echéances	6 Références
1	<p><b>2.1 Palestine et Al-Qods Al-Charif</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.1.1 Déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et les autres territoires arabes occupés, les hauteurs syriennes du Golan et les territoires libanais restants, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, au droit international, aux principes de Madrid, à la Charte et aux résolutions de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe ; Intensifier également l'action au niveau international pour lever le blocus israélien sur la bande de Gaza.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre toutes les mesures possibles en matière de droit international pour lutter contre les crimes de guerre et les violations du droit international, commises par l'occupation israélienne contre le peuple palestinien, sa patrie et les lieux saints, dans tous les forums et institutions internationaux concernés par le droit pénal international.</li> <li>2. Souligner la nécessité de respecter strictement la position unifiée des États membres de l'OCI sur la question de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif, et de voter en faveur de tous les projets de résolutions, décisions et recommandations dans tous les forums internationaux, en particulier au Conseil de sécurité des Nations Unies et les autres organes concernés; Et adopter une stratégie de boycott, de désinvestissement et de sanction contre Israël, à tous les niveaux, jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international et aux résolutions de l'ONU, et mette fin à sa colonisation, à l'apartheid et à l'occupation des États membres de l'OCI.</li> </ol>	<p>Secrétariat général, Bureaux de l'OCI, CPIDH, BID, SESRIC, IRCICA, ISESCO, FSI, BMQA, Palestine MAE Etats membres</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Résolutions 1, 2, 3 &amp; 4/42-PAL du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, Mai 2015).</p> <p>Résolution et Déclaration adoptées par le 5<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire sur la Palestine et Al-Qods (Djakarta, Mars 2016)</p> <p>Résolution adoptée par le 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, Avril 2016)</p> <p>Résolutions 1, 2,3 &amp;4 /43-PAL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>

		3. Adopter une stratégie de boycott, de désinvestissement et de sanction contre Israël, à tous les niveaux, jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international et aux résolutions de l'ONU, et mette fin à ses politiques de colonisation, d'apartheid et d'occupation contre le peuple palestinien, conformément aux obligations légales des États membres de l'OCI. Organiser et soutenir une variété d'événements pour sensibiliser l'opinion publique sur les crimes et les violations de l'occupation israélienne, et ses implications sur la paix et la sécurité internationales.			
2.1.2 Soutenir et habiliter le peuple palestinien à exercer ses droits inaliénables, y compris le droit au retour et à l'instauration de l'État indépendant de Palestine, aux frontières d'avant juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.	<p>1. Apporter un soutien total efforts visant à élargir la reconnaissance internationale de l'État de Palestine; Et promouvoir le droit de l'Etat de Palestine à rejoindre toutes les institutions internationales, les traités et les agences de l'ONU pour consacrer la personnalité de son entité internationale.</p> <p>2. Soutenir l'unité nationale palestinienne et renforcer la résistance du peuple palestinien et renforcer la solidarité internationale avec lui et contribuer à la croissance économique, au bien-être et au développement humain dans l'État de Palestine, en même temps que l'activation et le renforcement des mécanismes de soutien financier existants, à savoir le Fonds d'Al-Aqsa, le Fonds d'Al-Qods, l'Agence Bayt Mal Al-Qods Al-Charif et le Réseau de sécurité financière islamique à l'appui du budget du gouvernement palestinien.</p>	Secrétariat général Bureaux de l'OCI, CPIDH, BID, SESRIC, IRCICA, ISESCO, FSI, BMQA, Palestine MAE Etats membres	2016-2025	<p>Résolutions 6/42-PAL du 42ème CMAE (Koweït, Mai 2015) sur les mécanismes de soutien financier au peuple palestinien.</p> <p>Résolution et Déclaration adoptées par le 5ème Sommet extraordinaire sur la Palestine et Al-Qods (Djakarta, Mars 2016)</p>	

		<p>3. Maintenir le soutien à l'UNRWA pour lui permettre de s'acquitter de son mandat et mobiliser la pression internationale sur Israël en vertu de la résolution n°194 de l'ONU afin de permettre aux réfugiés palestiniens d'exercer leurs droits, y compris le droit de retourner dans leurs foyers et au rapatriement.</p> <p>4. Défendre les droits humains des prisonniers politiques palestiniens et arabes et exercer des efforts au niveau international pour faire pression sur Israël pour qu'ils les libèrent.</p> <p>5. Contribuer aux efforts de renforcement de l'État pour développer la capacité des institutions de l'État de Palestine.</p>			<p>Résolution adoptée par le 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, Avril 2016)</p> <p>Résolutions 6/43-PAL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
2.1.3 Soutenir la ville d'Al-Qods en tant que capitale de l'État de Palestine, préserver son patrimoine ainsi que son identité arabo-islamique et protéger ses sanctuaires islamiques et chrétiens.	<p>1. Réaffirmer la prise en charge et la garde historiques des lieux saints à Jérusalem-Est incombant au Royaume Hachémite et la garde et qui sont légalement encadrées par l'accord signé entre Sa Majesté le Roi Abdullah II Ibn Al-Hussein et Son Excellence le Président Mahmoud Abbas le 31 mars 2013.</p> <p>2. Réaffirmer le rôle du Comité d'Al-Qods présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, en soutenant la ville Al-Qods Al-Charif et en renforçant la résistance de ses citoyens palestiniens; Mobiliser des ressources financières pour mettre en œuvre le plan de développement stratégique de Jérusalem-Est ainsi que le plan quinquennal (2014-2018) de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Al-Charif; Et promouvoir la centralité et l'importance de la ville de Jérusalem pour la Oummah islamique.</p>	<p>Secrétariat général Bureaux de l'OCI, CPIDH, BID, SESRIC, IRCICA, ISESCO, FSI, BMQA, Palestine MAE Etats membres</p> <p>SESRIC &amp; IRCICA</p>	2016-2025	<p>Résolutions 2/42-PAL du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, Mai 2015) sur la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif.</p> <p>Résolution et Déclaration adoptées par le 5<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire sur la Palestine et Al-Qods (Djakarta, Mars 2016)</p>	

		<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Coopérer avec les organisations internationales, en particulier l'UNESCO, pour mettre en œuvre les résolutions relatives à Jérusalem-Est ainsi que pour préserver son identité arabo-islamique et protéger ses sanctuaires ; adopter et soutenir des résolutions internationales contraignantes pour protéger les droits palestiniens dans Jérusalem-Est en tant que capitale de l'Etat palestinien.</li> <li>4. Rencontrer et exposer les politiques israéliennes de judaïsation de la ville d'Al-Qods et diffuser des publications à grande échelle pour en informer le public.</li> <li>5. Organiser des symposiums, des programmes de formation et des missions sur le terrain dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel et de l'assistance au développement social à al-Qods et en Palestine.</li> <li>6. Réaliser des projets de recherche à grande échelle basés sur des documents provenant d'archives d'Etat et d'autres ressources de première main mettant en évidence la vie sociale et culturelle à al-Qods et des faits historiques dans le sens de la préservation de l'identité islamique et du patrimoine d'al-Qods et de la Palestine.</li> <li>7. Encourager le tourisme religieux à al-Qods Al-Charif.</li> </ol>			<p>Résolution adoptée par le 13<sup>ème</sup> Sommet islamique sur la Palestine et Al-Qods (Istanbul, Avril 2016)</p> <p>Résolutions 2/43-PAL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
--	--	---	--	--	--

		8. Activation et lancement d'accords de jumelage entre al-Qods et les capitaux des Etats membres de l'OCI.			
2	<p><b>2.2 Contre-terrorisme, Extrémisme, Extrémisme violent, Radicalisation, Sectarisme et Islamophobie</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.2.1 Établir des partenariats antiterroristes en vue de renforcer les efforts internationaux visant à lutter contre tous les aspects du terrorisme et renforcer la coopération avec les États et les organisations internationales et régionales.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Projeter la politique de l'OCI sur CT/CVE dans les forums régionaux et internationaux concernés.</li> <li>2. Renforcer le partenariat et la coopération avec d'autres organismes régionaux et internationaux dans le domaine de CT et de CVE.</li> <li>3. Construire un consensus sur la définition du terrorisme</li> <li>4. Organiser des réceptions thématiques et des spectacles itinérants sur CT/CVE</li> <li>5. Organiser des symposiums conjoints avec les Nations Unies, la LEA, l'UA, l'OSCE, l'UE etc.</li> </ol>	Les Institutions de l'OCI, les Agences de l'ONU, UE, UA, LEA, OSCE, les OIGs, les OSCs, les ONGs et les Organismes de presse	2016-2020	<p>Charte de l'OCI, Article-1(18)</p> <p>Réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif au niveau ministériel sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (Djeddah, février 2015)</p> <p>Résolution 41/42-POL du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.</p>
	2.2.2 Revoir la Convention sur la lutte contre le terrorisme adoptée en 1999 pour mettre en place des mécanismes appropriés permettant de contrer les nouvelles tendances du terrorisme.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réunion intergouvernementale des experts juridiques de l'OCI pour finaliser le projet de protocole additionnel (suite).</li> <li>2. Atelier sur le droit international sur la lutte contre le terrorisme.</li> </ol>	Etats membres, Secrétariat général UNCTED, BID	2016-2018	Réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif au niveau ministériel sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (Djeddah, février 2015)

		<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Formation d'experts juridiques dans la mise en œuvre des lois antiterroristes.</li> <li>4. Renforcement des capacités des experts financiers et techniques dans la mise en œuvre de la convention.</li> </ol>			<p>Résolution 41/42-POL du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme,</p> <p>Résolution 41/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
	<p>2.2.3 Formuler un nouveau paradigme pour la tolérance interreligieuse et intra-sectaire pour la promotion de la compréhension et de la modération par le dialogue et encourager les initiatives du Centre du Roi Abdallah Ibn Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel (KAICIID) à cet égard.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Événements dédiés au développement du rôle de l'éducation religieuse dans la promotion de la paix et la lutte contre la violence.</li> <li>2. Définir le rôle des érudits religieux dans la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation</li> <li>3. Aborder les causes religieuses et sectaires des conflits.</li> <li>4. Séminaires et ateliers impliquant des religieux traditionnels et des enseignants.</li> </ol>	<p>KAICIID, ISESCO, AIIF, Al-Azhar, IRCICA, SESGs, Secrétariat général</p>	<p>2016-2021</p>	<p>Rapport de la session spéciale de brainstorming sur «la Stratégie efficace de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et l'islamophobie», tenue au cours du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)</p> <p>Communiqué final (para-107) 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution 41/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016) sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme</p>

	<p>2.2.4 Combattre l'islamophobie, l'intolérance et la discrimination contre les musulmans.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Souligner les principes énoncés dans la résolution 16/18 des Nations Unies en tant que campagne universelle contre la religiophobie, tout en soulignant que l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination et la violence fondée sur la religion ou les convictions sont l'ennemi de tous les êtres humains.</li> <li>2. Renforcer l'Observatoire de l'islamophobie au Secrétariat général de l'OCI à l'aide des ressources nécessaires pour améliorer ses compétences professionnelles et ses résultats.</li> <li>3. Réaliser des études sur l'impact des courants et des campagnes islamophobes sur les droits et le bien-être des communautés et des minorités musulmanes.</li> <li>4. Moderniser les centres de formation des «imam» et introduire l'enseignement tertiaire pour les imams potentiels.</li> </ol>	<p>Secrétariat général ISESCO AIIF IRCICA Etats membres</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Charte de l'OCI Article 1(16)</p> <p>Résolution 32/42-POL du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur l'islamophobie et l'élimination de la haine et des préjugés contre l'islam.</p> <p>Résolution 32/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
	<p>2.2.5 Encourager les forums et les programmes pour infuser les valeurs et combattre l'extrémisme et tous les types de maux sociaux.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Événements spéciaux dans les collèges et les universités.</li> <li>2. Programmes de renforcement des capacités sur les CT et les CVE pour les ONG de jeunesse.</li> </ol>	<p>Institutions éducatives de l'OCI, FSSI, ISESCO, Hedayah, GCTF, Organisations de jeunesse, Secrétariat général</p>	<p>2017-2022</p>	<p>Réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif au niveau ministériel sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (Djeddah, février 2015)</p> <p>Rapport de la session spéciale de brainstorming sur «la Stratégie efficace de lutte contre le terrorisme,</p>

		3. Construire des ponts avec des organisations de jeunes musulmans dans les pays non membres.			<p>l'extrémisme violent et l'islamophobie», tenue au cours du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 41/42-POL du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme,</p> <p>Résolution 41/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
2.2.6 Améliorer l'utilisation des TIC pour lutter contre la mauvaise utilisation du cyberspace dans les actes terroristes et le recrutement à des fins terroristes.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création du Centre de Cybersécurité de l'OCI pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent (Centre de Cybersécurité de l'OCI).</li> <li>2. Encourager les centres de cyber CTVE au niveau national.</li> <li>3. Coordonner des stratégies d'atténuation de cyber CTV aux niveaux national, régional et international.</li> <li>4. Élaborer un cadre national de cyber CTVE pour les États membres intéressés</li> </ol> <p><b>Lois et politiques</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formulation de lois pertinentes pour atténuer les crimes dans le cyberspace.</li> </ol>	Secrétariat général, BID, OIC-CERT Etats membres	2016-2025	<p>Communiqué final de la réunion extraordinaire à composition non limitée du Comité exécutif au niveau ministériel (Djeddah, février 2015):</p> <p>Proposition des experts sur la Cybersécurité dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (Djeddah, mai 2015)</p> <p>Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (Djeddah, décembre 2015)</p>	

		<p>2. Adoption de normes et de pratiques exemplaires en matière de Cybersécurité.</p> <p>3. Développement et / ou adoption de normes nationales/internationales pour la certification et l'accréditation des transactions, produits et technologies liés aux TIC.</p> <p>4. Développement de panels d'experts axés sur des facteurs sociologiques et économiques tels que la démographie, l'histoire, la culture et la politique.</p> <p><b>Mesures techniques et procédurales</b></p> <p>1. Création d'un système complet de cyber-intelligence pour les activités de Cyber CVVE dans le cyberspace, qui peut être répliqué par les Etats membres pour l'échange d'informations.</p> <p>2. Établissement et développement de capacités de médecine légale numérique pour résoudre les problèmes de Cyber CTVE.</p> <p>3. Développement du cadre de recherche et de développement de l'OCI en matière de Cyber CTVE.</p> <p>4. Promotion de la collaboration de recherche d'experts avec les Cyber CTVE nationales.</p> <p>5. Développement de contenu lié à la Cyber CTVE.</p> <p>6. Augmentation avec des solutions de réseau de sécurité hors site.</p>	<p>Etats membres, OIC-CERT, SESRIC, SMIIC</p> <p>Etats membres</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Résolution 41/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
--	--	--	--	------------------	--

	<p>2.2.7 Contrôler l'utilisation abusive du cyberspace à des fins terroristes, y compris le recrutement et le financement, et pour les campagnes de cyberespionnage par des organisations illégales.</p>	<p><b>Renforcement de capacités</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promotion de la prise de conscience vis-à-vis du Cyber CTVE parmi les gouvernements, les secteurs privés et le grand public.</li> <li>2. Développement et mise en place de programmes nationaux d'engagement de Cyber CTVE.</li> <li>3. Sensibilisation des organismes nationaux chargés de l'application de la loi sur les preuves numériques.</li> <li>4. Développement d'un cadre de formation à la Cybersécurité et d'une matrice de compétences.</li> <li>5. Création de formations spécialisées en Cybersécurité au sein de l'OCI Cyber CTVE.</li> </ol> <p><b>Coopération internationale</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promotion de l'engagement multilatéral et bilatéral pour atténuer le Cyber CTVE parmi les États membres de l'OCI dans le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la primauté du droit.</li> <li>2. Collaboration sur des projets et des exercices de Cybersécurité.</li> </ol>	<p>Etats membres, OIC-CERT, BID, Etats membres</p> <p>Etats membres, OIC-CERT</p> <p>Etats membres, Organismes internationaux et régionaux</p>	<p>2020-2025</p> <p>2016-2018</p>	<p>Résolution 41/42-POL du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme,</p> <p>Résolution 41/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
--	--	--	--	-----------------------------------	---



	<p>2.3.3 Élaborer un cadre pour promouvoir un partenariat significatif entre l'OCI, les institutions de la société civile et les groupes de réflexion pour élaborer des stratégies sur les moyens de contribuer à l'amélioration de l'harmonie sociale, du progrès et du développement dans les États membres.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer des programmes spécifiques pour une plus grande coopération entre les institutions de la société civile, les universités, les organes des médias, les groupes de réflexion et d'autres organisations compétentes pour promouvoir l'harmonie, la compréhension et l'affinité entre les diverses sociétés.</li> <li>2. Promouvoir davantage de contacts de personnes à personnes de valeurs de tolérance grâce aux écoles et à l'éducation familiale.</li> <li>3. Promouvoir le rapprochement islamique dans le but de remédier à l'écart culturel entre les différentes lois islamiques.</li> <li>4. Promouvoir l'action culturelle islamique commune.</li> <li>5. Sensibilisation au patrimoine culturel islamique.</li> </ol>	<p>Etats membres, AIIF, UNESCO, Etats membres</p> <p>Etats membres, ISESCO, IRCICA, ICYF-DC, COMIAC</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p>	<p>Résolution 1/42-C du 42<sup>ème</sup> CMAE, (Koweït, mai 2015) sur les questions culturelles générales.</p> <p>Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (RACI-OCI), (Djeddah, décembre 2015)</p> <p>Résolution 10/43-C du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
	<p>2.3.4 Construire des ponts et encourager les consultations parmi les adeptes des différentes écoles de pensée (<i>madahib</i>) pour promouvoir le respect mutuel, la reconnaissance, la tolérance et la compréhension afin de prévenir une dissension croissante dans les sociétés musulmanes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Activer le Comité d'action islamique conjointe de l'OCI pour faire des recommandations dans le sens de promouvoir le respect de la diversité, de la tolérance et de la modération et de l'unité de l'Oummah.</li> <li>2. Organiser des événements spéciaux impliquant des érudits religieux pour souligner les motifs communs entre les écoles juridico-théologiques de l'islam (<i>madahib</i>).</li> <li>3. Coordonner les programmes et initiatives pertinents du Centre pour le dialogue, la paix et la compréhension (CDPU) en vue d'intensifier les consultations et les interactions entre les écoles juridico-théologiques de l'islam (<i>madahib</i>).</li> </ol>	<p>Etats membres, AIIF, CDPU, Etats membres</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Communiqué final du 4<sup>ème</sup> Sommet islamique extraordinaire (La Mecque, août 2012).</p> <p>Communiqué final (paras 163&amp;169) 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p>

4	<p><b>2.4 Paix et Sécurité</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.4.1 Renforcer les liens de la solidarité islamique favorisant la paix, la sécurité, l'amitié et la compréhension dans le monde islamique et au-delà.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accroître les contacts et l'interaction des personnes en vue de promouvoir la bonne volonté et la commémoration en facilitant la circulation des personnes et d'autres mesures appropriées.</li> <li>2. Démontrer la volonté politique collective de faire avancer les causes de l'Oummah.</li> <li>3. Renforcer l'engagement des États Membres de l'OCI à mettre en œuvre les résolutions et décisions de l'OCI.</li> <li>4. Respecter les principes de la solidarité islamique en faveur des États membres, des États observateurs et des communautés et minorités musulmanes.</li> </ol>	<p>Etats membres  <b>SECRETARIAT GENERAL,</b>  Institutions de l'OCI</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Charte de l'OCI  Objectifs et principes</p>
	<p>2.4.2 Poursuivre un règlement pacifique du conflit du Jammu-et-Cachemire conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pakistanais pour rechercher un règlement pacifique du conflit de Jammu-et-Cachemire par tous les moyens possibles, y compris des discussions axées sur les résultats avec l'Inde, conformément à la volonté des habitants de Jammu-et-Cachemire.</li> <li>2. Exhorter le Gouvernement indien, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales, à se prévaloir de l'offre de bons offices faite par l'OCI.</li> <li>3. Suivi de la situation des droits de l'homme au Cachemire sous occupation indienne.</li> </ol>	<p>Etats membres, Secrétariat général,  CPIDH, Institutions de l'OCI,  Organismes internationaux et régionaux</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Résolution 8/42-POL du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)</p> <p>Rapport du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire (New York, septembre 2016)</p>

		4. Fournir un soutien matériel aux réfugiés du Cachemire occupé par les Indiens à Azad Jammu et au Cachemire et une aide de secours aux familles Kashmiri affectées dans le Cachemire sous occupation indienne.	Etats membres, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, Institutions de l'OCI	2016-2025	Résolution 8/43 du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)
2.4.3 Exhorter l'Arménie à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et à retirer immédiatement ses forces armées de tous les territoires occupés d'Azerbaïdjan et à garantir le droit inaliénable de la population azerbaïdjanaise expulsée des territoires occupés de l'Azerbaïdjan à revenir dans leurs foyers.	1. Réaffirmer l'engagement de tous les États membres à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République d'Azerbaïdjan. 2. Condamner l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et l'occupation continue d'environ 20% des territoires d'Azerbaïdjan par les forces armées arméniennes. 3. Condamner la destruction et le pillage délibérés du patrimoine culturel et des sites islamiques sacrés, y compris les monuments archéologiques, culturels et religieux dans les territoires occupés d'Azerbaïdjan. 4. S'abstenir de participer à des activités économiques sur le territoire de la République d'Arménie, d'investir dans des domaines économiques, industriels, financiers et autres en République d'Arménie et limiter la coopération globale avec la République d'Arménie.	Organismes internationaux et régionaux	2016-2025	Résolution 10/42-POL du 42 <sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)  Communiqué final du 13 <sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)  Rapport du Groupe de contact de l'OCI sur le conflit d'Azerbaïdjan / Arménie (New York, septembre 2016)  Résolution 10/43 du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)	
2.4.4 Soutenir les efforts déployés par le leader chypriote turc et le leader chypriote grec en vue d'un règlement juste, durable et complet de la question chypriote au plus tôt; Contribuer à renforcer les capacités de l'Etat constitutif chypriote turc, pour en faire un partenaire égal à l'Etat constitutif chypriote grec dans le nouveau	1. Soutenir les pourparlers en cours entre les deux parties pour parvenir à un règlement négocié au plus tôt à Chypre, comme l'indique la Déclaration conjointe du 11 février 2014. 2. Réitérer les appels à la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures concrètes afin de mettre fin à	Etats membres, Secrétariat général, Institutions de l'OCI, Organismes internationaux et régionaux	2016-2025	Résolution 19/42-POL du 42 <sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)	

	<p>partenariat à mettre en place dans le cadre du règlement.</p>	<p>l'isolement injuste des Chypriotes turcs musulmans conformément aux rapports pertinents du Secrétaire général de l'ONU, notamment celui du 28 mai 2004 et aux résolutions de l'OCI.</p> <p>3. Renforcer la solidarité agissante et accroître les relations dans tous les domaines avec les Chypriotes turcs musulmans en leur fournissant un appui politique et technique et matériel pour cultiver leurs propres moyens permettant de créer un environnement propice au développement économique et au bien-être durable.</p> <p>4. Générer un soutien politique et économique à l'Etat chypriote turc en vue de son intégration à part entière au sein de la région de l'OCI et de la communauté internationale en général.</p> <p>5. Accroître la coopération afin de pouvoir atteindre des niveaux plus élevés de développement et de bien-être dans le nouvel État partenaire.</p> <p>6. À cet égard, mettre en œuvre les mesures pratiques nécessaires telles que l'échange de visites de haut niveau et de missions commerciales pour explorer d'autres opportunités de coopération, développer les relations culturelles, aider les Chypriotes turcs musulmans dans leurs revendications légitimes au niveau des forums internationaux, en soutenant le cadre nécessaire pour assurer la liberté de voyage des Chypriotes turcs musulmans dans les États membres de l'OCI et en assurant la</p>		<p>Communiqué final du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution 19/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
--	--	--	--	--

		<p>poursuite de l'aide de la Banque islamique de Développement aux projets de développement.</p> <p>7. Développer des projets sur la manière dont les États membres de l'OCI peuvent contribuer aux coûts d'un règlement à travers l'assistance fournie aux Chypriotes turcs musulmans.</p>			
	<p>2.4.5 Améliorer le rôle de l'OCI dans le règlement pacifique des différends, la prévention des conflits par la diplomatie préventive, la promotion du dialogue et la médiation.</p>	<p>1. Promouvoir des rôles spécifiques pour le Comité des Sages (CdS), les Envoyés spéciaux du Secrétaire général (ESSG) et les bons offices du Secrétaire général.</p> <p>2. Entreprendre des efforts de rapprochement et de résolution des conflits dans diverses zones de conflit en employant les dispositions du mécanisme de résolution des conflits de l'OCI.</p> <p>3. Organiser des réunions spéciales des parties prenantes à divers conflits.</p> <p>4. Établir un mécanisme d'alerte précoce, en étroite consultation et coordination avec les pays concernés et avec le consentement de tous les États membres de l'OCI pour aider l'OCI à agir de manière proactive pour empêcher que des disputes entre les États membres de l'OCI ou entre des États membres et d'autres non membres, ne dégénèrent en conflits au lieu de jouer au sapeur-pompier après l'éclatement effectif du conflit;</p>	<p>Le CdS et les ESSGs Les Envoyés spéciaux de l'ONU</p> <p>Le Groupe de Contact spécial de l'OCI sur PSCR (Initiative Indonésienne)</p> <p>Initiative Kazakhstan/Turquie Secrétariat général PSCU</p>	2016-2025	<p>Charte de l'OCI Art.2(3) et Art.27</p> <p>Communiqué final (para 113) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution 44/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016) on establishing OIC Contact Group on Conflict Resolution</p> <p>Résolution 48/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016) sur le rapprochement entre les Etats membres,</p>

		<p>5. Renforcer les capacités de l'OCI et de ses institutions concernées dans la mise en œuvre des accords de paix et des programmes de réhabilitation post-conflit.</p> <p>6. Renforcer la sensibilisation au rôle de la médiation et les capacités de l'OCI en matière de médiation sur l'ensemble du cycle des conflits.</p> <p>7. Explorer le rôle de l'OCI dans les médiations culturellement sensibles, avec un accent particulier sur les sensibilités politiques, sociales et religieuses à l'encontre des musulmans et de l'Islam.</p>	<p>SG, Turquie (Président du Sommet Islamique), autres Etats et Institutions Membres de l'OCI intéressés.</p>	<p>2017-2025</p>	
5	<p><b>2.5 Environment, Changement et durabilité climatique</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.5.1 Protéger et préserver l'environnement, promouvoir des modes de production et de consommation durables, renforcer les capacités, réduire les risques de catastrophe et atténuer et adapter les changements climatiques.</p>	<p>1. Convoquer les réunions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement (CIME) tous les deux ans en tant que forum pour superviser les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et activités visant à atténuer les changements climatiques et à réduire les risques de catastrophe dans les États membres. L'ISESCO est le Secrétariat pour la coordination de la convocation des réunions de la CIME.</p>	<p>ISESCO, Secrétariat général de l'OCI</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Résolution 4/42-S &amp; T du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur les questions environnementales.</p> <p>Communiqué final (paragraphe 156) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Matrice ONU-OCI 2016-2018 (Genève, mai 2016)</p> <p>Résolution 41/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>

	<p>2.5.2 Améliorer la collaboration entre les États membres et les partenaires internationaux dans la protection et la conservation de l'environnement, y compris la mise en œuvre d'un accord environnemental multilatéral.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser des ateliers et des cours de formation pour accroître la capacité des États membres à atténuer les changements climatiques et à réduire les risques de catastrophe.</li> <li>2. Mettre en œuvre le Plan détaillé de l'OCI sur la technologie verte.</li> <li>3. 4. Lancer des projets liés aux ressources hydriques afin de résoudre les problèmes de l'eau dans les pays les moins avancés de l'OCI.</li> </ol>	<p>ISESCO, Institutions de l'OCI, Secrétariat général</p> <p>GS, BID, COMSTECH, ISESCO, SESRIC, Conseil de l'eau, Etats membres</p>	<p>2016-2025</p> <p>2017-2025</p>	<p>Résolution de la sixième Conférence islamique des ministres de l'environnement (Rabat, octobre 2015)</p> <p>Matrice ONU-OCI 2016-2018 (Genève, mai 2016)</p> <p>Résolution de la 15ème assemblée générale de COMSTECH (Islamabad, juin 2016)</p> <p>Résolution 41/43-POL du 43ème CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p> <p>Résolution de la 3ème Conférence Islamique des Ministres de l'Eau (Istanbul, mai 2016)</p>
	<p>2.5.3 Maximiser l'utilisation productive de l'eau et minimiser son impact destructeur</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La vision de l'eau de l'OCI adoptée en mars 2012 identifie les possibilités de promouvoir la collaboration, y compris l'échange des meilleures pratiques, le renforcement des capacités et le partage des connaissances, parmi les États membres sur tous les aspects de l'eau.</li> </ol>	<p>COMSTECH, ISESCO, Secrétariat général</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Communiqué final (paragraphe 160) du 13ème Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution 5/42-S &amp; T du 42ème CMAE (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution de la 3ème Conférence islamique des ministres en charge de l'eau (Istanbul, mai 2016)</p>

					Résolution 5/43-S&T du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)
	2.5.4 Renforcer la coopération pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI et la réalisation des buts et objectifs qui y sont définis.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tenir la Conférence islamique des ministres responsables de l'Eau (CIMRE) tous les deux ans pour superviser les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI.</li> <li>2. Le Conseil de l'Eau créé par la 3<sup>ème</sup> session de la CIMRE sera opérationnalisé pour aider à élaborer un plan de mise en œuvre des activités mentionné dans la Vision de l'Eau de l'OCI.</li> <li>3. Organiser des ateliers et des cours de formation pour accroître les capacités des États membres.</li> <li>4. Mettre en œuvre le projet de l'ISESCO sur la promotion de la gouvernance environnementale.</li> <li>5. 6. Mettre en œuvre le projet ISESCO sur la gestion durable des ressources naturelles.</li> </ol>	<p>Secrétariat général et Institutions compétentes de l'OCI.</p> <p>Etats membres, Secrétariat général et autres partenaires</p> <p>SESRIC, ISESCO, COMSTECH</p> <p>ISESCO, ONU et autres Organisations nationales, régionales et internationales.</p> <p>ISESCO, ONU et autres Organisations nationales, régionales et internationales.</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2018</p> <p>2016-2018</p>	<p>Résolution 5/42-S &amp; T du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015).</p> <p>Résolution de la 3<sup>ème</sup> Conférence islamique des ministres en charge de l'eau (Istanbul, mai 2016)</p> <p>Résolution 5/43-S&amp;T du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016) on OIC Water Vision.</p>
6	<p><b>2.6 Allègement de la pauvreté</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.6.1 Mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés à l'échelle nationale pour tous et, d'ici à 2025, assurer une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mobiliser des ressources pour le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID).</li> <li>2. Établir des institutions nationales de microfinance et leur système de soutien pour améliorer leur portée, leur ampleur et leur</li> </ol>	<p>Secrétariat général, COMCEC FSID, BID, SESRIC, ISESCO, Etats membres</p> <p>Secrétariat général, COMCEC BID, FSID, SESRIC</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2017</p>	<p>Communiqué final (paragraphe 124) du 13<sup>ème</sup> sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p>

	<p>2.6.2 Diminuer, des deux tiers, la prévalence de l'extrême pauvreté dans les États membres, actuellement mesurée en tant que personnes vivant avec moins de US \$ 1,25 par jour.</p> <p>2.6.3 Réduire, d'au moins un tiers, la proportion de la population de tous les âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions.</p> <p>2.6.4 Promouvoir une part équitable des ressources économiques pour les hommes et les femmes, en particulier pour les personnes pauvres et vulnérables, ainsi que pour accéder aux services de base, à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, des héritages, des ressources naturelles, des nouvelles technologies appropriées, et les services financiers, y compris la microfinance.</p> <p>2.6.5 Créer des cadres stratégiques sains, aux niveaux national, régional et international, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et sensibles au genre pour soutenir les investissements accélérés dans les actions d'éradication de la pauvreté.</p>	<p>durabilité en vue de promouvoir l'activité dans les différents secteurs de l'économie.</p> <p>3. Mettre en place des programmes de développement des compétences pour créer des emplois plus décents et des possibilités d'emploi pour les segments vulnérables de la société.</p> <p>4. Étendre des programmes de sécurité sociale en collaboration avec les ONGs et les organisations de la société civile et assurer leur efficacité dans le but de lutter contre la pauvreté et les inégalités;</p> <p>5. Populariser la microfinance islamique et les finances sociales (<i>Zakat, Awqaf</i>) dans les pays de l'OCI afin d'améliorer l'inclusion financière des segments pauvres et vulnérables de la société;</p> <p>6. Développer des programmes de microfinance pour promouvoir des activités dans les différents secteurs de l'économie tels que le tourisme, l'agriculture et les services, entre autres.</p> <p>7. Promouvoir des politiques ciblées par le gouvernement pour aborder les différentes dimensions de la pauvreté, y compris en fournissant des services de base à tous, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées.</p> <p>8. Exécuter le programme de microfinance islamique pour l'atténuation de la pauvreté et le transfert de capacité</p>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, BID, SESRIC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, Groupe de la BID, OISA, CICIA, Etats membres</p>	<p>2015-2025</p> <p>2015-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p>	<p>Résolution 3/42-E du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID).</p> <p>Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (RACI-OCI) Djeddah, décembre 2015.</p> <p>Résolution 3/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016) sur la micro finance, les finances sociales, les fonds spéciaux et les programmes économiques régionaux.</p> <p>Résolution 5/43 du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016))</p>
--	--	--	--	---	---

7	<p><b>2.7 Commerce, Investissement et Finance</b></p> <p><i>i) Commerce et Investissement intra-OCI</i></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.7.1 Promouvoir les échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI.</p> <p>2.7.2 Promouvoir et établir des zones franches d'échanges et d'exportation dans les États membres de l'OCI et faciliter les investissements intra-OCI, y compris les flux d'IDE entrants par les secteurs public et privé.</p> <p>2.7.3 Améliorer le partenariat entre les entreprises publiques et privées au sein et entre les pays de l'OCI.</p> <p>2.7.4 Développer des partenariats entre les secteurs productifs des États membres afin de renforcer la compétitivité des entités productrices et exportatrices.</p> <p>2.7.5 Augmenter la production et la compétitivité des produits dans les États membres.</p> <p>2.7.6 Augmenter davantage le commerce intra-OCI de 6% par rapport au pourcentage actuel de 2015.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Convoquer les réunions du sous-comité du commerce et de l'investissement de la Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (RACI-OCI).</li> <li>2. Convocation des réunions du sous-comité des finances, du développement et du secteur privé de la Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (RACI-OCI).</li> <li>3. Organiser des Forums réguliers des Agences de Promotion des Investissements (API) et les Organismes de Promotion du Commerce (OPC) pour l'échange des meilleures pratiques et le renforcement des capacités, l'attraction des investissements et la promotion du commerce intra-OCI.</li> <li>4. Organiser des foires spécialisées dans les domaines du commerce et de l'investissement,</li> <li>5. Élaborer des procédures communes pour réduire les coûts et le temps de négociation entre les États membres de l'OCI</li> <li>6. Conduire des ateliers de renforcement des capacités à guichet unique pour les États membres de l'OCI.</li> </ol>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, CIDC, BID, ISESCO, SESRIC, OISA, CICIA</p> <p>Institutions de l'OCI</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, Groupe de la BID, SESRIC, CIDC, Etats membres</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, CIDC, Groupe de la BID, CICIA</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, CIDC, COMCEC Etats membres</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, CIDC, Etats membres</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2018</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p>	<p>Charte de l'OCI, article 17 (d)</p> <p>Résolution 6/18 du 18<sup>ème</sup> CMAE (RAS 1989)</p> <p>Résolution 1/43-E (A) et Recommandations du 1<sup>er</sup> Forum des IPA et du 2<sup>ème</sup> Forum des TPO.</p> <p>Résolution 1/42-E du 42<sup>e</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur le commerce intra-OCI;</p> <p>Assemblée générale du COMCEC (Istanbul, novembre 2015)</p> <p>Matrice de coopération OCI-ONU (Genève, mai 2016)</p> <p>Résolution 1/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p>
---	--	---	--	---	---

	<p>2.7.7 Mettre en place le système préférentiel de commerce de l'OCI (SPC-OCI) et encourager les États membres de l'OCI appartenant à d'autres zones d'accords commerciaux régionaux (ACR) à se joindre à TPS-OIC et à intensifier leurs efforts pour en assurer le succès.</p> <p>2.7.8 Mettre en vigueur vigoureusement l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI et les instruments multilatéraux similaires sur le commerce et l'investissement.</p> <p>2.7.9 Continuer à mettre en œuvre la Stratégie du COMCEC pour la construction d'un monde islamique interdépendant, dans l'ensemble de ses secteurs, afin d'accroître le commerce et l'investissement intra-OCI en tant qu'objectif primordial visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les États membres.</p>	<p>7. Mettre en œuvre le système de préférences commerciales de l'OCI (SPC-OCI) et convoquer le Comité de négociation commerciale (CNC) sur l'opérationnalisation du système</p> <p>8. Encourager les États membres à utiliser les services d'exportation et d'assurance-investissement disponibles à l'exportation;</p> <p>9. Promouvoir le développement de produits négociables stratégiques;</p> <p>10. Développer l'industrie <i>Halal</i>, y compris les mécanismes de certification et d'accréditation;</p> <p>11. Encourager les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer à l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI adopté conformément à la résolution 1/8-E du 8<sup>ème</sup> CMAE (Tripoli, mai 1977)</p> <p>12. Encourager les États Membres à poursuivre leurs efforts pour la mise en œuvre des résolutions du COMCEC d'une manière compatible avec la Charte.</p> <p>13. Coopération entre les fédérations professionnelles et organisations du secteur privé dans les États membres de l'OCI, en promouvant la collaboration en matière de commerce électronique et de formation commerciale.</p>	<p>Etats membres, COMCEC</p> <p>SECRETARIAT GÉNÉRAL, Groupe de la BID, COMCEC,</p> <p>SECRETARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, Groupe de la BID, CIDC</p> <p>SECRETARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, SMIIC, Etats membres</p> <p>SECRETARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, Etats membres</p> <p>SECRETARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, Institutions de l'OCI, Etats membres</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2019</p> <p>2016-2017</p> <p>2017</p>	<p>Résolution 1/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p> <p>Résolution 1/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p> <p>Assemblée générale du COMCEC (Istanbul, novembre 2015)</p> <p>Résolution 5/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p> <p>Vision 2020 de la BID (Groupe de la BID, Djeddah)</p>
--	---	--	---	--	--



		<p>7. Partager des expériences en finance islamique avec d'autres États membres dans le but, entre autres, de renforcer les capacités et d'améliorer les marchés islamiques de capitaux.</p> <p>8. Promouvoir une utilisation adéquate des ressources du système de la Zakat et des Awqaf à des fins de développement.</p> <p>9. Identifier une autorité principale responsable du développement des normes et des critères pour les produits islamiques et rationaliser les textes et les réglementations régissant la finance islamique par l'intermédiaire des autorités monétaires (banques centrales).</p> <p>10. Intégrer les produits islamiques dans la stratégie de financement de l'économie dans un but de diversification et d'attraction de l'épargne du secteur concerné.</p> <p>11. Entreprendre des études et des statistiques visant à identifier et à définir le potentiel réel du marché islamique grâce à la collaboration avec des institutions spécialisées.</p> <p>12. Adopter des techniques de communication et de marketing fiables pour mieux mettre en valeur les produits islamiques, et créer des instituts de formation et de recherche dédiés.</p>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, Groupe de la BID, SESRIC, SMIIC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, Groupe de la BID, SESRIC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, Groupe de la BID, SESRIC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, Groupe de la BID, SESRIC</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p>	<p>fonds spéciaux et les programmes économiques régionaux</p>
8.	<p><b>2.8 Agriculture et Sécurité alimentaire</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.8.1 Augmenter la productivité agricole et la rentabilité des systèmes agricoles pour assurer une sécurité</p>	<p>1. Mise en œuvre du Plan d'action quinquennal de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (OISA), notamment à travers :</p>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, OISA, OISA, BID, ISESCO,</p>	<p>2016-2021</p>	<p>Résolution 2/42-E du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)</p>



		<p>agricole et de sécurité alimentaire dans les États membres.</p> <p>6. l'initiation de programmes visant à promouvoir un meilleur accès aux ressources en terres et en eau, aux intrants agricoles et aux capitaux, en particulier parmi les petits agriculteurs pour soutenir le développement agricole et la production alimentaire.</p>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, OISA, États membres</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, OISA, COMCEC, États membres</p>	<p>2016-2025</p>	<p>développement rural et la sécurité alimentaire</p>
9	<p><b>2.9 Emploi, Infrastructure et Industrialisation:</b></p> <p><i>i) Industrie</i></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.9.1 Augmenter les capacités locales de production et d'exportation des États membres de l'OCI en mettant l'accent sur les secteurs à valeur ajoutée dans l'agriculture, la fabrication, les services maritimes et les autres services.</p> <p>2.9.2 Augmenter la valeur ajoutée dans les industries axées sur les ressources naturelles en accordant une attention particulière à la création d'emplois, au développement des sciences, de la technologie et de l'innovation et au transfert de technologie.</p> <p>2.9.3 Développer et faciliter l'industrie verte et les industries basées sur l'économie bleue.</p>	<p>1. la promotion des investissements et des solutions innovantes pour le développement de l'industrie et des technologies modernes et rentables qui pourraient être adaptées localement.</p> <p>2. l'établissement de partenariats stratégiques avec un large éventail de parties prenantes, y compris le secteur privé, les universités et d'autres institutions et fondations de recherche, afin de soutenir l'industrialisation et l'innovation.</p> <p>3. le soutien à l'investissement dans le secteur privé, y compris par le biais de partenariats public-privé, pour le développement industriel et l'innovation;</p>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, BID, SESRIC, COMCEC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, SESRIC, CICIA, États membres</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SESRIC, CICIA</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2018</p> <p>2016-2018</p>	<p>Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (RACI-OCI) Djeddah, décembre 2015)</p> <p>Communiqué final (paragraphe 129) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution 2/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016) sur le travail</p>

	<p><i>ii) Transport</i></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.9.4 Réduire les coûts d'exportation / importation et améliorer les services grâce au développement de corridors et de réseaux de transport adéquats afin d'accroître la compétitivité des États membres de l'OCI.</p> <p>2.9.5 Établir des corridors et des réseaux de transport multimodaux sûrs, sûrs et interconnectés entre les États membres pour faciliter les échanges commerciaux, sociaux et culturels entre eux.</p> <p><i>iii) Énergie</i></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.9.6 Améliorer les capacités des États membres de l'OCI dans la production, le commerce et la distribution</p>	<p>4. la promotion d'une coopération intra-OIC active pour faciliter l'investissement, le transfert de technologies appropriées et abordables et le réseau informatique pour le développement de l'industrie.</p> <p>1. le soutien à l'exécution du chemin de fer Dakar-Bamako-Sikasso-Bobo-Dioulasso sur le corridor ferroviaire Dakar-Port Soudan grâce à la mobilisation de fonds pour le projet ferroviaire Dakar-Bamako.</p> <p>2. la relance de la réunion des ministres des transports des États membres de l'OCI.</p> <p>3. le développement d'un réseau intégré de transport de l'OCI, y compris l'harmonisation des lois, des règles et des règlements sur le transport routier, la gestion de l'espace aérien, la sécurité maritime et la libéralisation des services aériens.</p> <p>4. le promotion d'un partenariat public-privé dans les États membres de l'OCI dans le domaine des transports</p> <p>1. l'encouragement des investissements intra-OCI pour le développement des infrastructures liées à l'énergie, au pétrole et</p>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, Groupe de la BID, SESRIC, COMCEC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, CIDC, BID, ISESCO, SESRIC, OISA, OISA, Etats membres.</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SESRIC, Etats membres</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, BID, SESRIC, Etats membres</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, BID, CICA, SESRIC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, BID, SESRIC, CIDC, COMCEC</p>	<p>2016-2018</p> <p>2016-2018</p> <p>2017</p> <p>2016-2018</p> <p>2016-2018</p> <p>2016-2018</p>	<p>Résolution 3/42-E du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur les transports</p> <p>Communiqué final (paragraphe 129) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Matrice de coopération OCI-ONU (Genève, mai 2016)</p> <p>Résolution 2/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016) sur les transports</p> <p>Conférence ministérielle de l'OCI sur l'énergie (Istanbul, septembre 1989)</p>
--	---	--	---	--	---

	<p>d'énergie dans le but d'assurer l'accès à l'énergie pour tous.</p> <p>2.9.7 Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.</p> <p>2.9.8 Augmenter la part de la production d'électricité grâce à d'autres ressources énergétiques renouvelables.</p>	<p>au gaz naturel, et ce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur dans chaque État membre.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. la promotion de la coopération intra-OCI dans les domaines de l'exploration, de la production, du transport, de la distribution et de l'utilisation du pétrole, du gaz et de leurs produits raffinés, y compris les échanges techniques dans les opérations pétrolières et gazières.</li> <li>3. l'organisation de consultations intra-OCI sur la coopération énergétique et la promotion de l'échange du savoir-faire et de la technologie dans divers domaines de l'énergie.</li> <li>4. l'amélioration de l'intégration et de la connectivité des infrastructures énergétiques régionales, et ce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur dans chaque État membre.</li> <li>5. Le renforcement de l'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports, en lançant des campagnes de sensibilisation concernant l'efficacité énergétique.</li> <li>6. L'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables et des sources d'énergie alternatives et accélération de l'adoption de nouvelles technologies pour accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et alternatives par voie d'appels d'offres.</li> </ol>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, BID, SESRIC, CIDC COMCEC,</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, BID, SESRIC, CIDC, COMCEC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, BID, SESRIC, CIDC, COMCEC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, BID, SESRIC, CIDC, COMCEC</p>	<p>2016-2018</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2017</p> <p>2017-2025</p>	<p>Résolution 1/42-E du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)</p> <p>Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (RAC-OCI) Djeddah, décembre 2015</p> <p>Résolution 1/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
--	---	--	---	---	--

	<p><i>iv) Tourisme</i></p> <p><b><u>Objectifs</u></b></p> <p>2.9.9 Diffuser et souligner les possibilités d'investissement qui existent dans les États membres de l'OCI et les meilleures pratiques de certains États membres dans le secteur du tourisme.</p> <p>2.9.10 Établir des alliances entre les acteurs du tourisme en vue de renforcer le marketing conjoint du tourisme et de promouvoir les efforts de coopération au niveau des sous-régions ainsi qu'au niveau de la région de l'OCI dans son ensemble.</p> <p>2.9.11 Améliorer le rôle des partenariats public-privé (PPP) dans l'expansion et la mise à niveau des capacités et activités touristiques existantes et pour la construction de nouvelles installations de qualité et des normes de service appropriées, en utilisant une technologie à jour.</p> <p>2.9.12 Promouvoir des projets touristiques régionaux et transfrontaliers dans les États membres pour attirer des investissements.</p>	<p>7. L'organisation de formations techniques liées aux activités de distribution de l'énergie pour les États membres de l'OCI.</p> <p>1. la mise en œuvre du Programme exécutif du Cadre pour le développement et la coopération dans le domaine du tourisme parmi les États membres (2016-2017), en particulier.</p> <p>2. la création de groupes de travail sur le tourisme islamique et le marketing touristique.</p> <p>3. l'organisation d'un Forum pour les investisseurs publics et privés dans le domaine du développement touristique.</p> <p>4. la mise en scène d'activités culturelles et promotionnelles à l'égard des villes touristiques de l'OCI pour 2016 (Konya-Turquie); Pour 2017 (Médine, Arabie Saoudite); et pour 2018 (Tabriz, République islamique d'Iran).</p> <p>5. l'organisation du 3<sup>ème</sup> Salon touristique de l'OCI, Le Caire, République arabe d'Égypte, 18-21 octobre 2017.</p> <p>6. la convocation de la réunion des autorités du marketing touristique pour l'élaboration d'un programme d'action sur la stratégie de marketing.</p>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, BID, SESRIC, CIDC, COMCEC</p> <p>ISESCO, SESRIC, CIDC, CICIA, COMCEC, Etats membres</p> <p>République d'Indonésie, Malaisie, République populaire du Bangladesh, COMCEC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SESRIC, CICIA, COMCEC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SESRIC, CIDC, CICIA, Etats membres</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, CIDC, SESRIC,</p> <p>IRCICA, CIDC, ISESCO, Etats membres</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2018</p> <p>2017</p> <p>2017-2018</p> <p>2017-2018</p> <p>2017</p>	<p>Résolution 1/42 du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur le développement du tourisme</p> <p>Communiqué final (paragraphe 129) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution 1/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016) sur le tourisme</p> <p>Résolution de la 9<sup>ème</sup> Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT) Niger, décembre 2015</p> <p>Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (RAC-OCI) Djeddah, décembre 2015</p> <p>Matrice de coopération de l'ONU de l'OCI (Genève, mai 2016)</p>
--	---	--	---	---	--

	<p>2.9.13 Promouvoir la sensibilisation aux services touristiques islamiques dans les États membres et au-delà.</p>	<p>7. la préparation des projets nationaux de tourisme et organisation d'une Conférence des donateurs.</p> <p>8. l'élaboration d'une étude sur la notoriété du tourisme islamique sur le marché mondial.</p> <p>9. l'exécution du Projet régional sur le développement du tourisme durable dans un réseau de parcs et d'aires protégés transfrontaliers en Afrique de l'Ouest; la mise en œuvre de projets transfrontaliers dans d'autres régions de l'OCI;</p> <p>10. Réunions et ateliers sur le tourisme vert et l'écotourisme.</p> <p>11. Création de banques de données sur les destinations touristiques vertes spécialisées, et organismes de normalisation et d'accréditation.</p> <p>12. Création d'une plate-forme sur le site Web de l'OCI destinée à promouvoir les investissements touristiques dans les États membres de l'OCI, notamment en identifiant et en faisant connaître les capacités disponibles dans ces États et en établissant des bases de données sur les bureaux de recherche spécialisés.</p> <p>13. Développement et adoption de critères pour la classification des institutions offrant des services touristiques islamiques.</p>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, CIDC, SESRIC, Etats membres</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, SESRIC,</p> <p>Etats membres de l'Oci, Organisation de la coopération économique(ECO)</p>	<p>2016-2018</p> <p>2016-2019</p> <p>2016-2019</p> <p>2017</p> <p>2016-2025</p>	<p>Vision 2020 de la BID (Groupe de la BID, Djeddah)</p> <p>Communiqué final du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique</p> <p>Résolution 1/42-E du 42<sup>ème</sup> CMAE sur l'emploi et la protection sociale.</p> <p>Vision ECO 2015</p>
--	---	---	---	---	---

<p>v) <i>Travail, Emploi et Protection sociale</i></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.9.14 Promouvoir l'échange d'informations et de pratiques exemplaires ainsi que des stratégies, des politiques et des expériences dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, de l'emploi, de la protection sociale et des migrations, en vue de promouvoir une culture de prévention et de contrôle des risques professionnels.</p> <p>2.9.15 Promouvoir la protection du travail, qui comprend des conditions de travail décentes, y compris les salaires, le temps de travail et la sécurité et la santé au travail, éléments essentiels du travail décent.</p> <p>2.9.16 Améliorer la transparence de l'information sur les statistiques de l'emploi et promouvoir les programmes de formation professionnelle.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. la mise en œuvre du Programme exécutif pour le Cadre de coopération de l'OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale, en particulier les projets de coopération liés au développement de la sécurité et de la santé au travail (SST)</li> <li>2. la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités sur le développement de la SST dans le cadre du Programme de coopération technique de la Malaisie.</li> <li>3. la finalisation de l'étude sur le programme d'élargissement du projet d'emploi des jeunes (PEJ) aux régions asiatiques et africaines de l'OCI.</li> <li>4. la convocation de la 4ème Conférence islamique des ministres du Travail (CIMT) en Arabie Saoudite en 2017.</li> <li>5. la création du Centre du travail de l'OCI à Bakou, en Azerbaïdjan.</li> <li>6. la mettre en œuvre 6 projets de coopération technique liés au développement de la SST.</li> <li>7. l'organisation d'un atelier sur la recherche et les études sur les concepts et pratiques islamiques liés aux problèmes de l'emploi, Indonésie, 2016.</li> </ol>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, CIDC, BID, SESRIC, COMCEC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, CIDC, SESRIC</p> <p>SESRIC</p> <p>SESRIC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, BID, SESRIC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SESRIC, Etats membres, COMCEC,</p>	<p>2017</p> <p>2016-2025</p> <p>2017</p> <p>2017</p> <p>2017</p> <p>2016-2025</p>	<p>Résolution 2/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p> <p>Résolution de la 3<sup>ème</sup> Conférence islamique des ministres du travail (CIMT)</p> <p>Résolution de la 3<sup>ème</sup> Conférence Islamique des Ministres du Travail (CIMT) Djakarta, octobre 2015</p> <p>Accord de l'OCI sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres de l'OCI (1977)</p> <p>Communiqué final, 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p>
--	---	---	---	---

<p><b>vi) <i>Entreprenariat et Développement des PME</i></b></p> <p><b><u>Objectifs</u></b></p> <p>2.9.17 Développer un secteur privé dynamique et efficace pour accroître l'investissement et le commerce, la croissance économique, l'industrialisation et la transformation structurelle.</p> <p>2.9.18 Augmenter la contribution des PME à la croissance et au développement économique globaux des États membres de l'OCI et renforcer leur compétitivité et leur dynamisme en facilitant leur accès à l'information, au marché, au développement et aux compétences des ressources humaines, aux finances et à la technologie.</p> <p>2.9.19 Promouvoir et encourager les PME féminines.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'organisation de la réunion des principales parties prenantes du secteur privé.</li> <li>2. l'exploration de mécanismes supplémentaires pour l'engagement du secteur privé par le TISC de la RACI-OCI.</li> <li>3. le soutien aux PME dans le domaine du tourisme, de l'agriculture et du commerce.</li> <li>4. la création d'un mécanisme d'arbitrage pour régler les différends commerciaux en vertu de l'Accord de promotion de l'OCI et de la protection des investissements dans les pays de l'OCI</li> <li>5. la mobilisation de la participation à la réunion du secteur privé et aux forums des femmes d'affaires.</li> <li>6. l'organisation régulière de partenariats public-privé et de forums d'entreprenariats;</li> <li>7. la promotion de l'esprit d'entreprise des jeunes et des femmes afin de mieux utiliser le potentiel économique dans les États membres de l'OCI;</li> </ol>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMCEC, TOBB, SESRIC</p> <p>CICIA, Groupe de la BID</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, CICIA, Groupe de la BID, SESRIC, CIDC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, CICIA, COMCEC, États membres</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SESRIC, CIDC, CICIA, IICRA, COMCEC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, CICIA, CIDC</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, Groupe de la BID, SESRIC, CICIA, COMCEC</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2018</p>	<p>Résolution 2/42-E du 42<sup>ème</sup> CMAE sur le développement du secteur privé</p> <p>Résolution 1/43-E du 43<sup>ème</sup> CMAE sur le développement du secteur privé (Tachkent, octobre 2016)</p>
--	---	---	--	--

10	<p><b>2.10 Science, Technologie et Innovation (ST&amp;I)</b></p> <p><u>Objectif</u></p> <p>2.10.1 Promouvoir l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable en encourageant la recherche, les capacités technologiques dans tous les secteurs, l'innovation et le développement de la technologie locale en assurant un environnement politique favorable, conformément aux décisions des organes pertinents de l'OCI dont le COMSTECH et la Vision 1441H de l'OCI pour la science et la technologie.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Convoquer un sommet spécial de l'OCI sur la science et la technologie visant à solliciter le soutien du leadership politique dans la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation parmi les États membres en adoptant un plan d'action pour le renforcement de ces domaines au cours des dix prochaines années.</li> <li>2. Augmenter l'utilisation de la technologie; Encourager la recherche, le développement et l'innovation.</li> <li>3. Doubler les dépenses annuelles consacrées à l'infrastructure scientifique et à la R&amp;D dans les pays membres</li> <li>4. Accroître la part des pays de l'OCI dans la production scientifique mondiale (en termes de publications et de brevets)</li> <li>5. Renforcer la capacité des autochtones à absorber les technologies innovantes</li> <li>6. Mise en œuvre du projet de l'ISESCO sur les innovations technologiques pour le développement socio-économique durable.</li> </ol>	<p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, COMSTECH, Gouvernement du Kazakhstan</p> <p>COMSTECH, autres institutions de l'OCI.</p> <p>Etats membres</p> <p>ISESCO, Ministères en charge de la STI, des commissions nationales et parlementaires ainsi que des institutions compétentes en matière de politiques scientifiques dans les Etats membres.</p> <p>ONU &amp; d'autres Organisations nationales, régionales et internationales.</p> <p>ISESCO, ONU &amp; d'autres Organisations nationales, régionales et internationales</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2018</p> <p>2016-2019</p>	<p>Résolution 1/42-S &amp; T du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)</p> <p>Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (Djeddah, décembre 2015)</p> <p>Communiqué final (par. 139) 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Communiqué final (paragraphe 137) 13<sup>ème</sup> Sommet islamique</p> <p>Assemblée générale du COMSTECH (Islamabad, mai 2016)</p> <p>Matrice de coopération ONU-OCI (Genève, mai 2016)</p> <p>Résolution 1/43-S &amp; T du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
----	--	--	---	--	--

		7. Mettre en œuvre le projet de l'ISESCO sur la modernisation de l'enseignement des sciences pour répondre aux besoins futurs.	ISESCO, ONU & d'autres Organisations nationales, régionales et internationales	2016-2018	
		8. Mettre en œuvre le projet de l'ISESCO sur le soutien aux stratégies de recherches dans les domaines de la STI.	ISESCO, Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans les Etats membres.	2016-2018	Résolution 8/43 du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)
11	<p><b>2.11 Education</b></p> <p><u>Objectif</u></p> <p>2.11.1 Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie qui favorisent les connaissances et les compétences nécessaires pour un emploi rémunéré, l'esprit d'entreprise, l'innovation et le développement durable.</p>	<p>1. Accroître l'accès de tous, indépendamment du genre, à une éducation technique, professionnelle et tertiaire, y compris universitaire qualitative et abordable (proposée par la Malaisie)</p> <p>2. Augmenter le nombre de bourses d'études dans le cadre du programme d'échange éducatif de l'OCI pour les étudiants des États membres de l'OCI dans les programmes de fin d'études, d'études supérieures et de troisième cycle, y compris la formation professionnelle, les TIC, les techniques, l'ingénierie, la médecine et les autres matières scientifiques.</p> <p>3. Améliorer les performances des universités des secteurs public et privé, promouvoir le réseautage et les liens, les partenariats de recherche, le partage des connaissances et l'expérience sur le contrôle de la qualité et le classement international.</p> <p>4. Transformer les universités de l'OCI en centres d'excellence, en mettant</p>	<p>ISESCO, UNESCO, ALESCO, ADEA, UNICEF</p> <p>Etats membres, Agences compétentes de l'OCI et internationales</p> <p>Universités publiques et privées dans les Etats membres</p> <p>SECRETARIAT GÉNÉRAL, ISESCO</p>	<p>2016-2018</p> <p>2017-2019</p> <p>2017-2019</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p>	<p>Décisions de la Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche (Rabat, décembre 2014)</p> <p>Résolution 2/42-S &amp; T du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur les questions de l'enseignement supérieur</p> <p>Communiqué final (paragraphe 140) 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Communiqué final (para. 143) 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p>

		<p>particulièrement l'accent sur les matières scientifiques contemporaines, en élargissant leur personnel international et leurs effectifs, hommes et femmes, et en devenant des institutions financièrement durables.</p> <p>5. Promouvoir les processus d'assurance de la qualité et d'accréditation dans le système d'enseignement supérieur et renforcer la coopération entre les pays de l'OCI au sujet de cette question.</p>	<p>Secrétariat général et institutions compétentes de l'OCI</p> <p>Secrétariat général, ISESCO et autres agences compétentes</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Matrice de coopération OCI-ONU (Genève, mai 2016)</p> <p>Résolution 2/43-S &amp; T du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
12	<p><b>2.12 Santé Objectifs</b></p> <p>2.12.1 Garantir les conditions d'une vie saine, améliorer les déterminants sociaux de la santé et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges, grâce à un accès équitables aux soins de santé ;</p>	<p>1. Améliorer l'accès gratuit aux services de soins de santé primaires pour ouvrir la voie à une couverture universelle des soins de santé ;</p> <p>2. Rationaliser les politiques, les stratégies et les plans d'action opérationnels des États membres.</p> <p>3. Établir un programme continu d'éducation médicale à tous les niveaux du système de santé, en mettant l'accent sur les soins de santé primaires;</p> <p>4. Faciliter l'échange de connaissances et la coproduction de nouvelles connaissances entre les pays membres grâce aux programmes conjoints de renforcement des capacités.</p>	<p>Ministères de la Santé des États membres, Agences des Nations Unies et ONG</p> <p>Ministères de la santé et de l'Éducation des États membres</p> <p>SESRIC, BID, OMS</p> <p>SESRIC, BID, OMS</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p>	<p>Résolution n°3/42-S&amp;T du 42<sup>ème</sup> CMAE sur les questions de la santé (Koweït, mai 2015) et 5<sup>ème</sup> CIMS</p> <p>Résolution n°1/5-CIMS</p> <p>Communiqué final (Paragraphe 145) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution n°3/43 S&amp;T du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>

	<p>2.12.2 Renforcer la coopération sur l'éradication et le contrôle des principales maladies transmissibles et non transmissibles, la collaboration dans la production de vaccins et, si nécessaire, le recours aux centres d'excellence compétents.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aider les Etats membres à concevoir des politiques et des programmes en termes de couverture universelle de la santé, en fournissant des analyses et des conseils sur les politiques.</li> <li>2. Améliorer les outils politiques et les programmes de sensibilisation afin d'approfondir la prise de conscience du public quant aux avantages critiques de la vaccination chez les nourrissons et les femmes en âge de procréer.</li> <li>3. Mettre en place un (des) réseau(x) de renforcement des capacités parmi les centres/institutions de contrôle et de prévention des maladies transmissibles dans les pays membres, en vue de partager, de transférer et d'échanger les connaissances et l'expertise.</li> <li>4. Soutenir les États membres afin de leur permettre d'élaborer un système de détection précoce et de contrôle des facteurs de risque de maladies non transmissibles et de troubles mentaux et neurologiques liés à l'usage de substances.</li> <li>5. Appuyer les Etats membres pour les habilitier à élaborer/améliorer une approche multisectorielle pour le contrôle efficace des facteurs de risque de maladies non transmissibles (inactivité physique, habitudes alimentaires malsaines, tabac, etc.)</li> </ol>	<p>Secrétariat général de l'OCI, SESRIC, BID, OMS, FONDS MONDIAL</p> <p>Secrétariat général de l'OCI, SESRIC, BID, OMS, FONDS MONDIAL</p> <p>Secrétariat général de l'OCI, SESRIC, BID, OMS</p> <p>Secrétariat général de l'OCI, SESRIC, BID, OMS,</p> <p>Secrétariat général de l'OCI, BID, OMS, GCI</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p>	<p>Réunion de coordination annuelle des institutions de l'OCI (ACMOI), Djeddah, décembre 2015</p> <p>Résolution n°3/42-S&amp;T du 42<sup>ème</sup> CMAE sur les questions de la santé et la résolution n°2/5-CIMS du 5<sup>ème</sup> CIMS</p> <p>Communiqué final (Paragraphe 148) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique</p> <p>La matrice de coopération OCI-ONU (Genève, mai 2016)</p> <p>Résolution n°3/43 S&amp;T du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
--	--	--	---	---	--

		6. Améliorer le soutien aux États membres pour ce qui est du programme d'éradication de la poliomyélite.	Ministères de la santé des Etats membres	2016-2025	
	2.12.3 Renforcer la coopération entre les États membres et leurs partenaires internationaux pour l'établissement de stratégies adaptées en matière de gestion des ressources humaines et des aspects financiers du Programme d'action stratégique dans le domaine de la santé.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plaider l'octroi de crédits budgétaires au secteur de la santé et établir un mécanisme de responsabilisation pour assurer une utilisation transparente et efficace de ces fonds.</li> <li>2. Faciliter les échanges de connaissances et les meilleures pratiques dans le développement d'un système de paiement pour la couverture universelle des soins de santé.</li> <li>3. Bénéficier de l'expertise des partenaires internationaux pour construire des infrastructures sanitaires dans les pays membres;</li> </ol>	<p>Secrétariat général, SESRIC, BID, OMS</p> <p>Secrétariat général, SESRIC</p> <p>Secrétariat général, OMS, UNICEF, UNFPA, Banque Mondiale et autres donateurs</p>	<p>2016-2019</p> <p>2016-2019</p> <p>2016-2025</p>	<p>Résolution 3/42-S &amp; T du 42<sup>ème</sup> CMAE sur les questions de santé et résolution 4/5-ICHM de la 5<sup>ème</sup> CIMS</p> <p>Communiqué final (para. 146) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution 3/43-S &amp; T (Tachkent, octobre 2016)</p>
13	<p><b>2.13 Promotion et autonomisation de la femme et de la famille et la sécurité sociale</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.13.1 Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation familiale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir les femmes professionnelles au moyen d'une formation permettant de répondre aux critères et aux exigences de l'économie de marché mondiale.</li> <li>2. Établir des chaires de recherche spécialisées dans les études sur les femmes et les familles dans les institutions et universités de l'OCI pour analyser les perceptions et les pratiques socioculturelles qui empêchent le progrès et le développement des femmes et de la famille.</li> </ol>	<p>Secrétariat général, SESRIC Etats membres</p> <p>Universités de l'OCI, BID</p>	2016-2025	<p>Résolution 4/42-C du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur les affaires sociales et familiales.</p> <p>Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI (RACI-OCI) Djeddah, décembre 2015.</p>

		<p>3. Combattre les traditions, perceptions et pratiques culturelles négatives et abusives à l'égard des femmes dans les États membres.</p> <p>4. Développer et améliorer la législation et les politiques au sujet de questions comme la violence à l'égard des femmes, le mariage précoce et forcé, le VIH et le trafic humain.</p> <p>5. Développer des mécanismes de renforcement des capacités familiales, activer le rôle des organisations bénévoles dans le développement durable de la famille et encourager la recherche scientifique dans le domaine de la famille.</p>	<p>ISESCO, Etats membres</p> <p>AIIF, ISESCO, SG</p> <p>CPIDH, AIIF, ISESCO SECRÉTARIAT GÉNÉRAL,</p>		<p>Communiqué final, 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution 4/43-C du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
	2.13.2 Promouvoir les programmes de renforcement des capacités des jeunes et d'échange de jeunes.	<p>1. Coopérer avec les institutions de jeunesse de l'OCI pour renforcer les capacités des jeunes dans tous les domaines, y compris les sports, les jeux et les tournois.</p> <p>2. Encourager les forums et les programmes centrés sur la jeunesse pour infuser les valeurs et combattre l'extrémisme et tous les types de maux sociaux.</p>	<p>BID, UIIM, ISESCO SESRIC, SG</p> <p>BID, ICFY-DC, SG Etats membres</p>	2016-2025	Résolution 4/43-C du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016) sur les affaires sociales et familiales.
	2.13.3 Améliorer les stratégies pour l'emploi des jeunes, fournir une éducation de qualité, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences professionnelles.	<p>1. Encourager la recherche sur l'engagement et l'innovation des jeunes.</p> <p>2. Promouvoir la culture du sport pour faciliter l'interaction entre les personnes, y compris l'engagement des femmes dans les sports conformément aux enseignements islamiques.</p>	Universités de l'OCI, SESRIC, FSI, BID, Etats membres	2016-2025	<p>OCC/FSSI/ICYSM-2/2014 (Djeddah, mars 2014) Comité ministériel de la première Conférence islamique des ministres de la jeunesse et des sports.</p> <p>Résolution 4/42-C du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur les</p>

					<p>affaires sociales et familiales.</p> <p>Matrice RACI-OCI (2015-2016) Djeddah, décembre 2015.</p> <p>Résolution 4/43-C du 43<sup>ème</sup> CMAE.</p>
	2.13.4 Encourager les politiques de promotion de la sécurité familiale et sociale.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir et favoriser la création de talents, la créativité et l'innovation parmi les femmes dans différents domaines de l'éducation, l'esprit d'entreprise, l'engagement social et le développement.</li> <li>2. Mettre en place des législations unifiées sur les problèmes familiaux.</li> </ol>	<p>ISESCO, BID, SG Etats membres</p> <p>BID, ISESCO,SG</p>	2016-2025	<p>Résolution 4/42-C du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur les affaires sociales et familiales.</p> <p>Résolution 4/43-C du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
	2.13.5 Développer des services sociaux efficaces et fiables pour les familles, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes ayant des besoins spéciaux.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer un programme d'éducation familiale visant à améliorer les compétences et les aptitudes à la vie familiale dans des domaines tels que la communication, le droit, l'économie, les médias et la santé, et favoriser la diffusion de programmes d'éducation familiale par des formations publiques.</li> <li>2. Établir un prix spécial pour les femmes éminentes qui se sont distinguées dans les domaines des sciences, des arts, du leadership et des divers domaines du développement.</li> </ol>	<p>SG, AIIF, Etats membres</p> <p>ISESCO, Universités de l'OCI, IINA, SG</p>	2016-2025	<p>Résolution 4/42-C du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur les affaires sociales et familiales.</p> <p>Résolution 4/43-C du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
	2.13.6 Élaborer des mesures législatives et administratives appropriées pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer le cadre politique pour répondre aux besoins des femmes affectées par les conflits.</li> </ol>	FSI, BID, ISESCO, SG	2016-2025	Résolution 4/42-C du 42 <sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur les affaires sociales et familiales.

		2. Améliorer les politiques liées au genre, à la violence familiale, à la maltraitance des enfants, au harcèlement et à toutes les autres formes d'exploitation et à la traite des êtres humains.	BID, ISESCO, SESRIC, SG	2016-2025	Résolution 4/43-C du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)
	2.13.7 Améliorer le cadre politique pour répondre aux besoins sociaux et émotionnels des femmes et des enfants.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer les politiques et les lois pour résoudre le problème des enfants de rue et des enfants travaillant dans la rue.</li> <li>2. Mettre en œuvre des politiques visant à réduire l'abandon scolaire des enfants et à améliorer leurs établissements d'enseignement afin de créer un environnement adapté aux enfants.</li> <li>3. Encourager les ONG et la société civile à jouer un rôle actif dans la promotion des programmes d'alphabétisation et à soutenir les bibliothèques d'enfants et les centres d'apprentissage dans les régions éloignées.</li> <li>4. Initier un système d'éducation de la petite enfance pour préparer tous les enfants à l'enseignement primaire.</li> </ol>	<p>ISESCO, SESRIC, BID, IFA, SG</p> <p>FSI, ISESCO, BID, SG</p> <p>ISESCO, Universités de l'OCI, SG</p> <p>ISESCO, BID, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, Etats membres</p>	2016-2025	<p>Résolution 4/42-C du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur les affaires sociales et familiales.</p> <p>Résolution 4/43-C du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
14	<p><b>2.14 Action humanitaire islamique conjointe</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.14.1 Renforcer l'action humanitaire islamique.</p>	<p><b><u>Entreprendre des missions sur le terrain</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer le niveau de préparation de la préparation des États membres pour leur permettre de faire face efficacement aux situations de catastrophes</li> </ol>	Secrétariat général, SESRIC, Fonds de l'OCI, CICI, Etats membres	2016-2025	Résolution 1/41-ICHAD du 41 <sup>ème</sup> CMAE (Djeddah, juin 2014).

	2. Échanger des informations et des expériences ainsi que les meilleures pratiques entre les États membres en matière d'assistance humanitaire.	Secrétariat général, États membres SESRIC, OCHA	2016-2025	Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)
	3. Élaborer une base de données pour que les États membres de l'OCI partagent leurs contributions aux urgences humanitaires	Secrétariat général, SESRIC	2016-2018	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
	4. Organiser des programmes de formation dans les États membres dans le cadre du Programme de renforcement des capacités de la gestion des risques de catastrophes de l'OCI (OIC DRM-CaB)	Secrétariat général, SESRIC, PNUD, UNISDR	2016-2025	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
	5. Organiser une réunion des parties prenantes de la Banque de développement du Darfour.	Secrétariat général, Qatar, BID, Soudan	2016-2017	Résolution 1/41-ICHAD du 41 <sup>ème</sup> CMAE (Djeddah, juin 2014).
	6. Soutenir les établissements d'enseignement au Soudan.			Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
	7. Mettre en œuvre des projets de santé et d'hydraulique pour le Tchad et le Niger face à l'afflux des rapatriés, des réfugiés et des personnes vulnérables; Construire un camp de réfugiés en RCA, au Cameroun et au Tchad respectivement.	BID, local ONGs, Croissant rouge du Soudan	2016-2017	Résolution 1/41-ICHAD du 41 <sup>ème</sup> CMAE (Djeddah, juin 2014).
	8. Coordonner la fourniture d'aide humanitaire à Rohingyas	BID, FSI, Fonds de l'OCI, CICI, SG	2016-2025	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
	9. Missions conjointes avec l'OCHA au Pakistan et en Afghanistan pour étudier les	BID, Fonds de l'OCI, FSI, CICI, ONGs,	2016-2017	Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)
			2016-2017	

		<p>moyens appropriés de rapatrier des réfugiés afghans.</p> <p>10. Soutien aux personnes touchées en raison des glissements de terrain en Afghanistan</p> <p>11. Fournir une aide humanitaire aux réfugiés syriens au Liban, en Jordanie et en Turquie (produits alimentaires et non alimentaires)</p> <p>12. Compiler des statistiques sur les dons des États membres de l'OCI dans le domaine humanitaire au cours des 5 dernières années</p> <p>13. Organiser une conférence internationale sur l'humanitaire et le développement pour soutenir les personnes touchées au Yémen en raison de la guerre</p> <p>14. Promouvoir des projets de microfinance pour améliorer les moyens de subsistance des personnes vulnérables dans les pays du Sahel</p> <p>15. Mener des activités de secours en RCA et suivre l'accord signé entre l'OCI et le gouvernement de la RCA sur l'ouverture d'un bureau pour l'action humanitaire et le développement à Bangui</p>	<p>SG en coordination avec l'OCHA</p> <p>BID, Croissant rouge de l'Afghanistan.</p> <p>Secrétariat général, BID, Fonds de l'OCI, FSI, CICI, ONGs partenaires, ONGs internationales.</p> <p>SESRIC, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, BID, FSI, CICI.</p> <p>Etats membres, RAS, BID, ONGs partenaires, Fonds de l'OCI, Yémen, ONGs internationales, Centre humanitaire du Roi Salman, IHH (Turquie), <i>Islamic Relief Worldwide</i> (Royaume Uni), <i>Islamic Help</i> (Royaume Uni), <i>Human Appeal</i> (Royaume Uni)</p> <p>BID, CICI, Fonds de l'OCI, FSI, SG</p> <p>Secrétariat général, BID, Fonds de l'OCI, CICI, FSI</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2017</p> <p>2016-2017</p> <p>2016-2020</p> <p>2016-2020</p> <p>2016-2019</p>	<p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/41-ICHAD du 41<sup>ème</sup> CMAE (Djeddah, juin 2014).</p> <p>Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/41-ICHAD du 41<sup>ème</sup> CMAE (Djeddah, juin 2014).</p>
--	--	---	--	---	---

	16. Explorer la possibilité d'utiliser la Zakat et le Waqf le financement de l'aide humanitaire.	IFA, Secrétariat général, BID, FSI, CICI, Fonds de l'OCI, ONGs partenaires, Etats membres	2016-2025	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
	17. Améliorer la fourniture de l'aide humanitaire aux Palestiniens dans les domaines du secours, de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, du logement et des moyens de subsistance.	Secrétariat général, Saudi Campaign, Fonds de l'OCI, BID, FSI, CICI, Indonésie, Turquie & Wafaa	2016-2025	Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)
	18. Renforcer l'assistance humanitaire à la Somalie dans le domaine des secours, de la santé, de l'éducation, du lavage, de l'abri et des moyens de subsistance.	Secrétariat général, Campagne saoudienne, Fonds de l'OCI, BID, FSI, CICI, ONGs partenaires, Centre humanitaire du Roi Salman	2016-2025	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
	19. Accroître l'accès à une éducation inclusive et équitable pour les enfants touchés par les conflits, dans le cadre du Programme de <i>Kafala</i> (parrainage) des orphelins.	BID, <i>Bank Muamalat</i> Indonésie	2017-2018	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
	20. Coordonner l'assistance humanitaire en Iraq; Programme de secours d'urgence pour la réhabilitation et la réinstallation des personnes déplacées.	Secrétariat général, BID, Fonds de l'OCI, FSI, CICI, ONGs Partners, MOH (Iraq), Ministry of Migration and Displacement (Iraq), Human Relief (UK), Qatar Red Crescent	2016-2018	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
	21. Rétablissement et consolidation de la paix dans le nord-est du Nigeria via des programmes socio-économiques	BID, Nigeria Govt, National Emergency Management Agency (NEMA), Nigeria		Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
	22. Soutien (distribution alimentaire) aux personnes déplacées et affectées par la guerre en Libye.	BID, Libyan Red Crescent	2017-2018	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).

	<p>23. Réhabilitation de 4 écoles affectées par les inondations et réhabilitation des hôpitaux affectées par un incendie, en Égypte.</p> <p>24. Réhabilitation des écoles affectées aux Fidji en raison du cyclone; Et autonomisation des jeunes à avoir de meilleures possibilités d'emploi.</p> <p>25. Fournir des infrastructures de base et satisfaire les besoins en renforcement de capacités et en équipements des personnes vulnérables (cliniques mobiles) au Yémen, en Irak, au Pakistan, au Tadjikistan, au Kazakhstan, en Indonésie et au Bangladesh.</p> <p>26. Fournir des infrastructures de base et satisfaire les besoins en renforcement de capacités et en équipements des personnes vulnérables (lutte contre l'Ebola en Guinée, au Libéria, au Mali et en Sierra Leone).</p> <p>27. Compilation d'un recueil de besoins humanitaires sur la base des informations demandées sur la Somalie, le Tchad, le Niger, la Bosnie, la RCA, le Sahel et le lac Tchad.</p> <p><b><u>Programmes au bénéfice des orphelins</u></b></p> <p>28. Faire une étude de faisabilité pour reproduire le Programme des orphelins dans d'autres pays nécessaires, à savoir la Syrie, le Soudan, le Yémen, la Palestine et la RCA.</p> <p><b><u>Mécanisme</u></b></p>	<p>BID,GS</p> <p>BID, Qatar Charity, Silatech, Fiji Muslim League Society</p> <p>BID,IHH,IUMS</p> <p>BID Regional Office, Dakar , Guinea, Liberia, Mali and Sierra Leone Govts</p> <p>Secrétariat général, BID, FSI, OICHF</p> <p>BID, Secrétariat général, FSI, Fonds de l'OCI</p> <p>Secrétariat général, Etats membres</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2018</p> <p>2016-2019</p> <p>2014-2017</p> <p>2015-2017</p> <p>2017-2025</p> <p>2016-2017</p> <p>2016-2017</p>	<p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p>
--	---	---	---	---

		<p>29. Créer un mécanisme de coordination humanitaire de l'OCI.</p> <p><b><u>Fonds humanitaires de l'OCI</u></b></p> <p>30. Mettre en œuvre diverses activités socio-économiques dans les États membres.</p> <p><b><u>Stratégie humanitaire de l'OCI</u></b></p> <p>31. Elaborer la Stratégie humanitaire de l'OCI.</p> <p>32. Réforme de l'ICHAD</p> <p><b><u>Coopération avec les institutions de l'OCI</u></b></p> <p>33. Renforcer la coopération avec les institutions de l'OCI mettant en œuvre l'OIC-2025.</p>	<p>Secrétariat général, Fonds de l'OCI</p> <p>SG en collaboration avec les Etats membres et les autres partenaires régionaux et internationaux</p> <p>SG en collaboration avec les Etats membres et les autres partenaires régionaux et internationaux</p> <p>Secrétariat général, BID, FSI, CICI, SESRIC, ISESCO, IFA, Fonds de l'OCI</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p>	<p>(Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/42-ICHAD du 42<sup>e</sup> CFM (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/42-ICHAD du 42<sup>e</sup> CFM (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p>
--	--	---	--	---	--

	<p>2.14.2 Améliorer la coordination avec les partenaires aux niveaux régional et international, en particulier les agences des Nations Unies, sur les réfugiés et les personnes déplacées dans les États membres</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les capacités des États Membres dans le domaine de la réduction des risques dans les situations de catastrophe humanitaire, renforcer la réponse efficace aux crises humanitaires, à l'accès et à la protection des civils en cas de crise, en collaboration avec l'OCHA et l'UNISDR (Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe).</li> <li>2. Créer une salle de l'OCI pour la gestion des situations de crise humanitaire en collaboration avec le PAM et l'ECHO.</li> <li>3. Renforcer la coopération avec l'Agence suisse pour la coopération au développement (SDC).</li> <li>4. Renforcer la coopération entre les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.</li> <li>5. Renforcer la coopération et le partenariat avec le HCR pour répondre aux défis communs en matière de protection et d'assistance des réfugiés dans les États membres.</li> <li>6. Mettre en œuvre des programmes de réduction des risques de catastrophes (RRC) dans les États membres, en application de la Conférence des ministres de l'environnement de l'OCI.</li> </ol>	<p>OCHA, OIC, ONG partenaires, États membres</p> <p>Secrétariat général, WFP-ECHO SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SDC, ONG partenaires</p> <p>Secrétariat général, CICI, TRC, CICR</p> <p>UNHRC, Secrétariat général, BID, FSI, CICI, États membres</p> <p>Banque Mondiale, PME-RAS, SG et ISESCO</p>	<p>2016-2025</p> <p>2017-2019 2016-2018</p> <p>2016-2017</p> <p>2016-2025</p> <p>2017-2025</p> <p>2016-2020</p>	<p>Résolution 1/41-ICHAD du 41<sup>ème</sup> CMAE (Djeddah, juin 2014).</p> <p>Résolution 1/42-ICHAD du 42<sup>e</sup> CFM (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/41-ICHAD du 41<sup>ème</sup> CMAE (Djeddah, juin 2014).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/41-ICHAD du 41<sup>ème</sup> CMAE (Djeddah, juin 2014).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/42-ICHAD du 42<sup>e</sup> CFM (Koweït, mai 2015)</p>
--	--	--	--	---	---

		7. Organiser des collectes de fonds de 200 millions de dollars pour la mise en œuvre de l'OCI-POA sur les RRC.	Secrétariat général, FSI, Présidence de l'Autorité météorologique saoudienne, Banque Mondiale, Fonds de l'OCI, ISESCO	2016-2025	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
		8. Coordonner les programmes de formation sur la réduction des risques de catastrophe et la politique de développement dans les États membres.	SESRIC, Secrétariat général, FSI, Fonds de l'OCI, BID	2016-2025	Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015) Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)
		9. Promouvoir le DDR dans les États membres grâce à des programmes de liaison inversée.	BID, Secrétariat général, Fonds de l'OCI, SESRIC, FSI		Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
		10. Projet de coopération pour trouver des solutions aux déplacements prolongés.	Secrétariat général, SESRIC, PNUD	2016-2018	Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)
		11. Renforcer l'applicabilité et la prise de conscience vis-à-vis du droit international humanitaire dans les États membres.	Secrétariat général, CICR, Etats membres, ONG	2016-2025	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016). Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)
		12. Institutionnaliser la coopération avec d'autres partenaires, les milieux d'affaires, les groupes de réflexion, les établissements universitaires et les institutions de recherche dans un cadre mutuellement bénéfique.	Secrétariat général, OICF, SESRIC, BID & FSI	2016-2025	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016). Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)
		<b><u>Coopération avec les ONG de l'OCI</u></b>			
		1. Renforcer la coopération avec les organisations de la société civile (OSC).	SG , USAID, IMC, <i>Harvard Humanitarian Academy</i>	2016-2020	Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).

	<p>2. Le renforcement des capacités des ONGs en vue d'une meilleure réponse aux situations de catastrophe.</p> <p>3. Renforcer le partenariat et la coordination avec la société civile dans les actions humanitaires dans les États membres.</p> <p><b><u>Activités humanitaires mondiales</u></b></p> <p>1. Suivre les résultats du Sommet mondial humanitaire (SMH) tenu en Turquie en mai 2016.</p> <p>2. Suivre les résultats de la Conférence sur les réfugiés et la migration organisée en marge de l'AGNU le 19 septembre 2016.</p> <p>3. Suivre les résultats de l'appel en faveur des réfugiés lancé par le président Obama le 20 septembre 2016 à New York.</p> <p>4. Suivre les résultats de la Conférence de Paris sur le changement climatique (COP21).</p> <p>5. Suivre les résultats de la Conférence de Sendai sur le DDR tenue au Japon conformément aux délibérations de la Plateforme mondiale de 2017 pour la réduction des risques de catastrophe, tenue à Cancun (Mexique).</p>	<p>Secrétariat général, Fonds de l'OCI, ONG partenaires</p> <p>Secrétariat général, Etats membres, CICI, BID, SESRIC</p> <p>Secrétariat général, UNHCR, ECHO, AU, LEA, BID, CICR, ISESCO &amp; SESRIC</p> <p>Secrétariat général, USAID, UNHCR, ECHO, UA, LEA, BID, CICR, ISESCO &amp; SESRIC</p> <p>Secrétariat général, UE, France, ECHO, UA, LEA, BID, ISESCO &amp; SESRIC</p> <p>SG, UE, UNISDR, Banque Mondiale, ISESCO, SESRIC</p> <p>Secrétariat général, ISESCO, SESRIC</p>	<p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2025</p>	<p>Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/41-ICHAD du 41<sup>ème</sup> CMAE (Djeddah, juin 2014).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 1/43-ICHAD du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).</p> <p>Résolution 1/42-ICHAD du 42e CFM (Koweït, mai 2015)</p>
--	--	---	--	---

					Résolution 1/43-ICHAD du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016).
15	<p><b>2.15 Droits de l'homme, bonne gouvernance et reddition de comptes</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.15.1 Améliorer l'engagement de l'OCI en matière de promotion et de protection des droits humains universels et présenter efficacement la vision de l'OCI de la modération, de la tolérance et de la protection des droits garantis par la foi islamique, l'harmonie et la modernisation, en coopération et en dialogue avec les États membres.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la coordination avec les organes affiliés et spécialisés de l'ONU et de l'OCI dans la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes, les préjugés, la discrimination et la distorsion de l'histoire en vue de consolider les institutions démocratiques et les droits de l'homme.</li> <li>2. Examiner les politiques nationales des États membres pour s'assurer de leur respect des normes et principes universels en matière de droits de l'homme ainsi que d'encourager les États membres à renforcer davantage la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droits de l'homme.</li> <li>3. Coordonner avec le Groupe de travail du Secrétariat général de l'OCI sur la formulation d'une matrice et de lignes directrices sur l'éducation aux droits de l'homme et les meilleures pratiques en matière d'harmonisation des stratégies éducatives nationales des États membres.</li> <li>4. Poursuivre la mise en œuvre intégrale et efficace de la résolution 16/18 avec consensus</li> </ol>	<p>Secrétariat général, UNESCO, OHCHR, IRCICA, ISESCO, AIIF</p> <p>Secrétariat général, États membres, INDHs</p> <p>Secrétariat général, ISESCO, OHCHR, UNESCO</p> <p>Secrétariat général, ISESCO, OHCHR</p>	<p>2016-2020</p> <p>2016-2018</p> <p>2016-2018</p> <p>2016-2025</p>	<p>Résolution 32/42-POL du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)</p> <p>Résolution 32/43-POL sur l'islamophobie du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016), Statuts du CPIDH</p> <p>Résolution 1/43-CPIDH du 43<sup>ème</sup> CMAE (octobre, Tachkent)</p> <p>Résolution 32/42-POL du 42<sup>ème</sup> CMAE</p>

		<p>et s'efforcer de cristalliser le seuil entre la liberté d'expression et l'incitation à la haine.</p> <p>5. Publier les études sur les «<i>droits des minorités islamiques</i>», les «<i>droits de l'homme et la diversité culturelle</i>» et «<i>l'héritage des femmes et des hommes en islam</i>» et assurer leur plus large diffusion aux États membres de l'ONU par le biais des missions de l'OCI à Genève et à New York en vue de sensibiliser sur les préceptes islamiques pertinents.</p> <p>Chaque année, la CPIDH-OCI organise deux sessions ordinaires. Jusqu'à présent, 9 sessions ordinaires ont eu lieu. Au cours de la session de cinq jours, la Commission tient des discussions approfondies sur tous les points de son ordre du jour qui comprennent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les États membres de l'OCI ainsi que d'autres questions internationales relatives aux droits de l'homme qui préoccupent l'OCI. À la fin de chaque session, des communiqués de presse détaillés, y compris des documents issus des résultats, donnent l'avis de la CPIDH sur ces sujets. La CPIDH entreprend également diverses études et projets de recherche sur ces questions pour les soumettre à l'examen du CMAE.</p>	<p>Secrétariat général, ISESCO, AIF</p> <p>Etats membres</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2025</p> <p>2016-2018</p>	<p>Résolution 32/43-POL du 43<sup>ème</sup> CMAE sur l'islamophobie.</p> <p>Résolution 1/43/CPIDH Statuts de la CPIDH Règles de procédure de la CPIDH</p> <p>Règles de procédure de la CPIDH / activités obligatoires</p>
--	--	---	--	--	---

		<p><b><u>Visite en Palestine:</u></b></p> <p>1. Dans le cadre de son mandat, la CPIDH a effectué une visite sur le terrain en Palestine en avril 2016 et a rendu compte de l'aggravation de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire. La Commission a également décidé de planifier une autre visite à Gaza pour avoir une image complète de la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé.</p> <p>2. Mécanisme permanent de la CPIDH-OCI pour surveiller les violations des droits de l'homme au Cachemire sous occupation indienne (IoK) pour visiter la province et s'assurer de la situation sur le terrain et faire rapport au CMAE. <i>(L'OIC-CPIDH a écrit une note verbale au gouvernement indien mettant en évidence son mandat et son intention de visiter IoK pour déterminer la situation des droits de l'homme et la déclaration des faits. Selon la réaction de l'Inde, la Commission planifiera ses actions futures. A également été invité par le côté du Pakistan à visiter Azad Cachemire et à rencontrer les réfugiés d'IoK et d'autres personnes touchées dans la région).</i></p>	<p>Secrétariat général, OHCHR, UNRWA</p> <p>SG</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2017</p>	<p>Règles de procédure de la CPIDH / activités obligatoires</p> <p>Résolutions 1/40-POL, 8/41-POL et 8/42-POL,</p> <p>Communiqué final, 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016),</p> <p>Résolution 1/43-CPIDH du CPIDH du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
	<p>2.15.2 Protéger les droits, la dignité et l'identité religieuse et culturelle des communautés et des minorités musulmanes dans les États non membres, conformément aux principes de la Charte.</p>	<p>1. La CPIDH effectue des visites sur le terrain dans les zones de conflit pour recueillir des faits et suggérer des recommandations pratiques pour sauvegarder les droits des minorités musulmanes en sensibilisant et en soulevant la question au Conseil des droits de l'homme, à l'AGNU et à d'autres instances régionales et internationales pour assurer le</p>	<p>Secrétariat général, OHCHR</p>	<p>2016-2020</p>	<p>Règles de procédure de la CPIDH / activités obligatoires</p> <p>Résolution 1/43- Règles de procédure de la</p>

		<p>respect du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire.</p> <p>2. La Commission envisage de visiter le Myanmar, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Myanmar, ou de tenir un séminaire / symposium dans l'un des pays voisins pour recueillir des informations de première main et sensibiliser aux violations des droits de l'homme subies par les musulmans Rohingya.</p>			CPIDH / activités obligatoires
	2.15.3 Faire des efforts pour que les États membres de l'OCI se tiennent unis à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil des droits de l'homme et dans d'autres forums internationaux.	1. Participer et contribuer aux débats du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH-ONU) et des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies: Dans le cadre de ses activités de sensibilisation de routine, les délégations de la CPIDH-OCI ont participé et font régulièrement des exposés très argumentés dans les sessions du CDH-ONU et de l'AGNU. Au cours de ces sessions, la délégation de la CPIDH souligne les points de vue de l'OCI sur les sujets de préoccupation, rencontre les représentants du CDH-ONU et les représentants de la société civile et interagit avec les délégations des États membres de l'OCI qui contribuent à échanger des points de vue sur les principales questions relatives aux droits de l'homme afin de mieux comprendre la question et de prendre des positions unifiées.	Secrétariat général, OIC Missions de l'OCI à New York et à Genève, OHCHR	2016-2025	Statuts de la CPIDH
	2.15.4 Mettre à jour et affiner en consultation avec les États membres de l'OCI, les instruments existants de l'OCI en matière de droits de l'homme par rapport aux instruments universels relatifs aux droits de l'homme, au fur et à mesure de leur besoin.	1. Examiner, modifier et affiner les instruments existants de l'OCI en matière de droits de l'homme, c'est-à-dire la Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam (DCDHI) vis-à-vis des normes et instruments universels relatifs aux droits de l'homme et faire des suggestions pour améliorer, mettre à jour ou	Etats membres	2016-2018	Résolution 1/41-LEG de la 41 <sup>ème</sup> session du CMAE.

		<p>renforcer au besoin, les particularités socioculturelles et religieuses et les aspirations des États membres.</p> <p>2. Intégrer les dimensions des droits de l'homme dans les programmes et activités de l'OCI pour faciliter la pleine jouissance des droits de l'homme par les musulmans et les non-musulmans dans les États membres ainsi que dans les communautés musulmanes et les minorités vivant dans les États non musulmans.</p> <p>3. Examen de la mise en œuvre de la CDE dans les États membres de l'OCI pour attirer l'attention et les investissements dans le domaine où les progrès des droits de l'enfant doivent être accélérés, y compris l'éradication des pires formes de travail des enfants</p> <p>4. Promouvoir les droits et le soutien des personnes handicapées dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées Convoquer une réunion sur les droits des personnes handicapées</p>	<p>Etats membres</p> <p>Secrétariat général, UNICEF, OHCHR</p> <p>Secrétariat général, OHCHR</p>	<p>2016-2025</p> <p>2018-2020</p> <p>2019-2021</p>	<p>Statuts de la CPIDH Charte de l'OCI Statuts de la CPIDH Résolution 1/43-LEG du 43ème CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p> <p>Statuts de la CPIDH</p> <p>Matrice de coopération OCI-ONU 2016-18 (Genève, Mai 2016)</p>
2.15.5 Renforcer le discours mondial sur le droit au développement et sa mise en œuvre effective.	<p>1. Mise en œuvre des recommandations du débat thématique de la CPIDH sur «<i>l'impact de l'autonomisation des femmes sur le développement durable dans les États membres de l'OCI</i>» tenu lors de la 9ème session ordinaire de la CPIDH en mai 2016.</p> <p>2. La CPIDH tiendra un séminaire sur le droit au développement en 2016 pour célébrer le 30ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit au développement et pour soutenir sa mise en œuvre efficace et</p>	<p>Secrétariat général, BID, AIIF</p> <p>Secrétariat général, BID, OHCHR</p>	<p>2016-2020</p> <p>2016-2018</p>	<p>Document du résultat du débat thématique de la 9ème session ordinaire de la CPIDH (Djeddah, mai 2016)</p> <p>Règles de procédure de la CPIDH / activités obligatoires</p>	

		<p>universellement consensuelle. Le séminaire sera organisé en collaboration avec le HCDH aux Émirats arabes unis en octobre 2016. Un document final sera publié à la fin du séminaire pour une présentation ultérieure au Troisième Comité de l'AGNU lors de la présentation du Groupe de travail du CDH sur le droit au développement.</p> <p>3. Identifier et évaluer les défis qui empêchent la mise en œuvre de la RdD dans les États membres en collaboration avec la BID et le Fonds de solidarité islamique.</p> <p>4. Institutionnaliser un partenariat avec le Haut-commissariat aux droits de l'homme pour:</p> <p>a) Organiser des ateliers de formation sur les droits des femmes et des enfants</p> <p>b) Finaliser un accord-cadre formel d'ici 2017</p> <p>c) Élaborer des programmes d'études sur l'éducation aux droits de l'homme et les intégrer dans les établissements d'enseignement à tous les niveaux en vue de promouvoir le respect de la diversité culturelle et la promotion, la tolérance et la lutte contre la discrimination.</p> <p>d) Coopérer sur le partage et l'élaboration d'un recueil de meilleures pratiques en matière d'éducation et de formation aux droits de l'homme pour les États membres</p> <p>5. Organiser un débat thématique sur le thème "Droits de l'enfant". Un document final avec</p>	<p>Secrétariat général, BID, FSI</p> <p>Secrétariat général, OHCHR</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2020</p> <p>2016-2017</p>	<p>Matrice de coopération OCI-ONU (2016-18)</p> <p>Résolution 1/42-CPIDH du 42ème CMAE (Koweït, mai 2015)</p> <p>Matrice de coopération OCI-ONU (Genève, Mai 2016)</p> <p>Règles de procédure de la CPIDH</p> <p>Document du résultat du débat thématique de la 9<sup>ème</sup> session ordinaire de la CPIDH (Djeddah, mai 2016)</p>
--	--	---	--	--	---

		<p>des recommandations pratiques à publier et à partager avec les parties prenantes.</p> <p>6. Publication de l'étude sur le «trafic des êtres humains dans les pays de l'OCI» par la Commission avec des recommandations pratiques pour la mise en œuvre de la règle de droit et de la bonne gouvernance pour endiguer le phénomène.</p> <p>7. Participer aux conférences pertinentes de l'OCI et des Nations Unies afin de partager les meilleures pratiques et les progrès réalisés par l'OCI et le CRHP dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans différents domaines.</p>	<p>Secrétariat général, ILO, UNICEF, OHCHR</p> <p>Secrétariat général, UN, OHCHR</p> <p>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, UN OHCHR</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2025</p>	<p>Résolution 1/43-LEG du 43ème CMAE (Tachkent, Oct. 2016)</p> <p>Règles de procédure de la CPIDH / activités obligatoires</p>
2.15.6 Promouvoir les connaissances et partager l'expérience des meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance, de justice, de procès équitable, d'égalité des chances, de responsabilité et de l'état de droit.	<p>1. La CPIDH-OCI, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, envisage de participer activement à la réunion du Plan d'action de l'OCI pour la promotion de la femme (OPAAW) à Istanbul pour formuler des recommandations pratiques pour la mise en œuvre de l'OPAAW.</p> <p>2. Publication d'une étude approfondie sur la façon d'améliorer et de renforcer la mise en œuvre du Plan de l'OIC pour la promotion de la femme qui sera présentée en temps voulu.</p> <p>3. Promouvoir les connaissances et partager l'expérience sur les meilleures pratiques, les programmes d'enseignement pour inclure des sujets relatifs à la démocratie, à la justice, à l'état de droit et à la responsabilité.</p>	<p>Secrétariat général</p> <p>Secrétariat général</p> <p>Secrétariat général, OHCHR</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2017</p> <p>2018-2020</p>	<p>Document du résultat du débat thématique de la 9<sup>ème</sup> session ordinaire de la CPIDH (Djeddah, mai 2016)</p> <p>Document du résultat du débat thématique de la 9<sup>ème</sup> session ordinaire de la CPIDH (Djeddah, mai 2016)</p> <p>Matrice de coopération OCI-ONU (Genève, Mai 2016)</p>	

		4. Renforcer le rôle de l'OCI et développer ses compétences et ses capacités de suivi des élections dans les États membres.	Secrétariat général, OHCHR	2020-2022	Règles de procédure de la CPIDH / activités obligatoires
16	<p><b>2.16 Médias et diplomatie publique</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.16.1 Encourager l'interaction avec la presse écrite, radiodiffusée et électronique pour améliorer la couverture des développements dans le monde musulman en projetant la perspective de l'OCI.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entreprendre des efforts particuliers pour accroître la visibilité et sensibiliser les programmes et les activités de l'OCI dans les États membres et dans d'autres pays.</li> <li>2. Participer aux différents programmes et événements médiatiques aux niveaux national, régional et international afin de mieux connaître les perspectives de l'OCI dans le monde.</li> <li>3. S'efforcer de mettre à jour et de développer les outils et les ressources médiatiques du Département de l'information de l'OCI, y compris la diffusion et l'Internet, tels que les chaînes satellitaires et les médias sociaux de l'OCI.</li> </ol>	Secrétariat général, IINA, IBRAF, OMF, COMIAC, Etats membres	2016-2025	<p>Résolution 2/10-INF de la 10<sup>ème</sup> session de la CIMI (Téhéran, décembre 2014) sur l'action des médias internes et externes</p> <p>Résolution 7/10 de la 10<sup>ème</sup> session de la CIMI (Téhéran, décembre 2014) sur la promotion de la visibilité médiatique de l'OCI dans les échanges culturels, le développement et la paix</p> <p>Résolution 1/42-INF de la 42<sup>ème</sup> session du CMAE (mai 2015)</p> <p>Communiqué final (para. 132) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)</p> <p>Résolution 1/43-INF et Résolution 2/43-INF adoptées par le 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>

	<p>2.16.2 Encourager l'engagement complet des médias (journaux, chaînes de télévision, stations de radio, électronique et les médias sociaux) pour couvrir largement le programme et les activités de l'OCI ainsi que les questions d'intérêt et de préoccupation pour le monde musulman.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collaborer avec les institutions médiatiques de l'OCI et les principaux organismes médiatiques du monde entier sur la production et la diffusion de programmes de télévision spécialisés et des rapports de presse sur des questions importantes pour le monde musulman et pertinentes pour le monde entier.</li> <li>2. Engager les médias nationaux et locaux pour couvrir les programmes et activités de l'OCI et les diffuser dans le monde entier.</li> </ol>	<p>Secrétariat général, Etats membres, Institutions médiatiques internationales et de l'OCI</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Résolution 1/42-INF du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)  Communiqué final (par. 133) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016).  Résolution 2/43-INF et Résolution 3/43-INF du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
	<p>2.16.3 Améliorer la diplomatie publique à travers les médias, les conférences, les expositions, les événements culturels, les conférences, les programmes académiques et les événements, et assurer un accès facile à l'information par le public.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer la transparence dans l'élaboration des politiques publiques grâce à un accès plus efficace et plus transparent aux médias;</li> <li>2. Assurer l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.</li> <li>3. Organiser des programmes de sensibilisation pour le public afin d'améliorer la diplomatie publique afin de rendre l'Organisation plus proche des citoyens des États membres par le biais des médias.</li> <li>4. Développer la base de données des médias de l'OCI pour accroître la diffusion des nouvelles de l'Organisation sur ses travaux.</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter des moyens pratiques d'activer le rôle et les mécanismes des institutions médiatiques de l'OCI, y compris le Comité</li> </ol>	<p>Secrétariat général, COMIAC, IBRAF, UN, IINA, OMF, Etats membres</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Résolution 8/10-INF de la 10<sup>ème</sup> session de la CIMI (Téhéran, décembre 2014) sur le renforcement de la capacité et de la productivité des institutions médiatiques dans les Etats membres et le renforcement de la coopération entre elles.</p> <p>Résolution 1/42-INF du 42<sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)  Communiqué final (para. 133) du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)  Résolution 1/43-INF du 43<sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)</p>
			<p>Secrétariat général, IBRAF,</p>	<p>2016-2025</p>	

	<p>2.16.4 Renforcer la coordination entre les institutions médiatiques de l'OCI sur des questions d'intérêt particulier pour la Oummah.</p>	<p>permanent pour l'information et les affaires culturelles (COMIAC), l'Agence islamique internationale d'information (IINA), l'Union islamique de radiodiffusion (IBU), le Forum des autorités de régulation de la radiodiffusion de l'OCI (IBRAF) et le Forum des médias de l'OCI (FMO); Appuyer leurs programmes et activités pour mieux servir les peuples du monde musulman et les institutions médiatiques dans les États membres de l'OCI.</p> <p>2. Renforcer les capacités des institutions médiatiques des États membres de l'OCI pour une utilisation plus efficace des médias en vue de la sensibilisation du public sur les questions socio-économiques, culturelles et touristiques.</p> <p>3. Promouvoir les partenariats et la coopération entre les agences de presse et les organismes de radiodiffusion des États membres de l'OCI pour couvrir au moins 70% du monde musulman.</p>	<p>IBU, IINA, OMF, ISESCO, IRCICA, SESRIC</p> <p>Secrétariat général, IINA, IBRAF, IBU, Etats membres</p>	<p>Résolution 3/10-INF de la 10<sup>ème</sup> session de la CIMI (Téhéran, décembre 2014) sur le soutien au travail des institutions de l'action médiatique islamique conjointe</p> <p>Résolution 5/10-INF de la 10<sup>ème</sup> session de la CIMI (Téhéran, décembre 2014) sur la coordination et la coopération médiatique entre l'OCI et ses institutions pour servir la cause de l'Oummah islamique.</p> <p>Résolution 1/10 de la 10<sup>ème</sup> session du COMIAC (Dakar, avril 2015) sur la restructuration de l'IINA, de l'IBU et le soutien à l'IBRAF et à l'OMF.</p> <p>Résolution 5/10 de la 10<sup>ème</sup> session du COMIAC (Dakar, avril 2015) sur la réactivation du COMIAC et l'appui à son bureau de coordination.</p>
--	---	--	---	--

		4. Renforcer le secteur de la production audiovisuelle dans les États membres de l'OCI pour produire des émissions de télévision de qualité (au moins 3 par an) sur des questions intéressant l'Organisation et ses États membres.			Résolution 1/42-INF du 42 <sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015)  Communiqué final (para. 133) de 13 <sup>ème</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)  Résolution 4/43-INF du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)
17	<b>2.17. TIC et structure de l'information numérique</b>  <u>Objectifs</u>  2.17.1 Promouvoir les compétences en TIC et les technologies numériques et la structure de l'information.	1. Définir les normes de l'OIC pour les compétences en TIC parmi les États membres de l'OCI.  2. Chercher des moyens de collaboration avec d'autres organismes compétents.	OIC-CERT, BID, SMIIC	2016-2019  2020-2025	Communiqué final (paragraphe 135), 13 <sup>e</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)  Résolution 1/43-S&T du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)
	2.17.2 Faire progresser l'utilisation des TIC comme outil de croissance économique inclusive, de gouvernance électronique et de développement social et humain et d'accès au savoir et à la technologie.	1. Utiliser les TIC pour accroître la sensibilisation sur les programmes, y compris les nouveaux modèles flexibles de prestation.  2. Créer un modèle commercial inclusif pour les États membres de l'OCI.  3. Élaborer des stratégies pour utiliser les TIC comme outil pour le développement éducatif, social et économique de la jeunesse et pour assurer la coopération internationale dans le domaine des TIC.	OIC-CERT, BID, SMIIC, SESRIC Sommet mondial sur la Société de l'Information Society (SMSI), UIT	2016-2018  2019-2022  2023-2025	Communiqué final (paragraphe 136), 13 <sup>e</sup> Sommet islamique (Istanbul, avril 2016)  Résolution 8/43-S&T du 43 <sup>ème</sup> CMAE (Tachkent, octobre 2016)

2.17.3 Protéger et préserver les noms génériques de domaines de premier niveau (gTLD) à identités islamiques dans l'ICANN.	1. Établir un plan de travail sur la façon de gérer les gTLD avec identité islamique et le soumettre aux Etats membres pour recueillir leurs points de vue.	SG	2016-2025	Résolution 1/42-IT du 42 <sup>ème</sup> CMAE (Koweït, mai 2015) sur la consolidation de la position de l'OCI pour préserver les gLTDs à identité islamique au sein de l'ICANN
	2. Encourager les États membres de l'OCI à adhérer au Comité consultatif gouvernemental (GAC) au niveau de l'ICANN.	Etats membres, SG	2017-2018	
	3. Envoyer des rapports semestriels aux États membres de l'OCI en vue davantage d'actions, de conseils, de résolutions et d'activités de la part de l'ICANN dans les domaines pertinents.			
	4. Approcher le Groupe de collaboration des OIG pour travailler ensemble en vue de protéger les noms de deuxième niveau des OIG.	SG	2017-2025	
	5. Créer une base de données pour tous les travaux liés à l'ICANN au niveau de l'OCI.	SG	2016-2017	
	6. Activer le protocole d'entente de l'OCI-UIT pour continuer à participer à une réunion de haut niveau en ce qui concerne le domaine de la gouvernance de l'Internet et les noms de domaine de haut niveau (gTLD).	UIT	2017-2020	

18	<p><b>2.18 Reformes institutionnelles de l'OCI</b></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>2.18.1 Établir une relation de coopération et de partenariat entre les organes et institutions de l'OCI conformément aux dispositions de la Charte.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer une collecte d'informations complète et élaborer une vaste base de données sur les différentes tâches et mandats de tous les organes de l'OCI.</li> <li>2. Établir une délimitation et une coordination claires des rôles, de la vision et des objectifs respectifs des différents organes.</li> <li>3. Établir des structures et des processus pour guider le Secrétariat général afin vers une bonne coordination avec tous les organes de l'OCI.</li> </ol>	<p>SG et tous les organes et institutions de l'OCI</p>	<p>2016-2025</p>	<p>La Charte de l'OCI</p> <p>Accord général pour la coopération économique, technique et commerciale du 8<sup>ème</sup> CMAE (Tripoli, mai 1977)</p>
	<p>2.18.2 Mettre en œuvre les cadres existants de coopération et de partenariat entre le Secrétariat général et les institutions, y compris les comités permanents, en tenant dûment compte des dispositions de la Charte, en assurant la synergie, en éliminant les doubles emplois et les chevauchements dans les activités de l'OCI, en soulignant des rôles clairs pour l'élaboration des politique, la mise en œuvre, le suivi et la coordination.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer un partenariat et une coordination efficaces entre le Secrétariat général et l'ensemble des institutions de l'OCI.</li> <li>2. Établir des structures et des processus pour guider le Secrétariat général et les diverses institutions respectives de l'OCI vers la réalisation d'une vision commune de l'OCI.</li> <li>3. Concevoir une gestion, une analyse et des décisions financières plus fortes et plus efficaces.</li> </ol>	<p>SG et tous les organes et institutions de l'OCI</p>	<p>2016-2020</p>	<p>Résolution 6/40-ORG du 40e CMAE Résolution 4/42-ORG du 42e CMAE (Koweït, mai 2015)</p> <p>Le cabinet de conseil désigné</p>
	<p>2.18.3 Développer une main-d'œuvre spécialisée dans la planification stratégique et prospective, surveiller les besoins émergents des États membres dans divers domaines et surmonter les défis dans la mise en œuvre de ses programmes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter des procédures efficaces d'élaboration de rapports et de procédures d'évaluation, des politiques modernes en matière gestion de ressources humaines et utiliser des pratiques d'assurance de la qualité pour renforcer une main-d'œuvre professionnelle.</li> </ol>	<p>SG en coordination avec les autres organes et institutions de l'OCI</p> <p>Institut de Formation et de Recherches des Nations Unies (UNITAR)</p>	<p>2016-2025</p>	<p>Le cabinet de conseil chargé de développer des programmes spécifiques.</p>

		<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Intégrer l'automatisation parmi les éléments clés de l'administration et de la planification financière.</li> <li>3. Programmes de formation, partage des meilleures pratiques et tenue d'ateliers sur la planification des carrières et autres sujets pertinents.</li> </ol>			
	2.18.4 Mettre en œuvre la disposition de la Charte sur le versement des contributions aux budgets du Secrétariat général et des organes subsidiaires par les États membres proportionnellement leurs revenus nationaux.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser une étude approfondie sur les aspects économiques et statistiques de tous les États membres afin de déterminer la part de contribution des États membres.</li> <li>2. Partage de l'information sur une base régulière avec les États membres sur la situation budgétaire / financière du Secrétariat général et des organes subsidiaires.</li> </ol>	Secrétariat général, SESRIC	2016-17	Le rapport de la 39ème session de la CPF ayant pour référence : OCI/PFC-39/2011/AF/REP-FINAL
	2.18.5 Accélérer la ratification de la Charte de l'OCI et d'autres conventions et accords.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Exhorter les États membres concernés à ratifier la Charte de l'OCI et les autres conventions et accords.</li> <li>2. Organiser des ateliers spécialisés et faire des exposés sur l'importance et les avantages des ratifications par rapport aux objectifs stratégiques et politiques communs de l'OCI.</li> </ol>	Département des Affaires juridiques des Etats membres	En cours	Résolution n°: 2/43-LEG du 43ème CMAE (Tachkent, octobre 2016)
	2.18.6 Transformer le Secrétariat général et les organes subsidiaires de l'OCI, le cas échéant, en institutions modernes hautement compétentes pour agir à l'appui de l'OCI et de ses objectifs	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer une gouvernance efficace pour le Secrétariat général et ses organes subsidiaires en identifiant les faiblesses de surveillance et d'exploitation existantes et en les rectifiant par la suite.</li> <li>2. Établir une délimitation et une coordination claires des rôles respectifs des ministères et du personnel du Secrétariat général / Organes</li> </ol>	<p>(Phase I): SG et ses bureaux de l'étranger</p> <p>(Phase II): SG et ses organes subsidiaires.</p>	2016-2017	Résolution n°: 2/42-AF; Le Centre de recherche du Golfe est chargé d'entreprendre une étude approfondie avant la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts.

		<p>subsidiaires.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Préparer une vision et des objectifs communs pour tous les départements et les bureaux de mission à l'étranger du Secrétariat général / Organes subsidiaires.</li> <li>4. Établir des structures et des processus qui guident le Secrétariat général et les Organes subsidiaires et leurs employés respectifs pour la réalisation de la nouvelle vision.</li> <li>5. Concevoir une gestion, une analyse et des décisions financières plus solides et efficaces.</li> <li>6. Développer des stratégies plus proactives de définition de la direction, de prise de décision et de résolution de problèmes.</li> </ol>			
--	--	--	--	--	--